Rapport annuel 2006

Lettre du Président

Mobistar a fêté son dixième anniversaire en 2006. Une fois encore, l'entreprise a enregistré de fortes performances et ajouté un chapitre à son histoire à succès. En tant que président du Conseil d'administration, et au nom de tous les administrateurs, je tiens à remercier celles et ceux qui ont contribué à ce succès : nos clients, nos team members, le comité de direction et les actionnaires.

Valeur ajoutée

En 2006 aussi, Mobistar a su créer une importante valeur ajoutée, ce qui se reflète dans une capitalisation boursière élevée et d'excellents résultats financiers. Nous pouvons, à ce titre, distribuer à nos actionnaires un dividende historiquement élevé de 4,50 euros par action. La création de valeur ajoutée reste, pour l'avenir aussi, l'objectif de base de notre entreprise.

Team members Mobistar

La création de valeur est principalement le fait de nos collaborateurs, au sein de l'entreprise. Nous avons pris, en 2006, certaines décisions difficiles dans l'intérêt du futur de notre entreprise. En les prenant, nous avons toutefois toujours tenu compte de la dimension sociale afférente. Car nos team members Mobistar font la différence.

Corporate governance

Du point de vue du Conseil d'administration, nous avons attaché une grande importance à une saine gestion et à la transparence. Nous nous sommes laissé guider, à ce titre, par la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Mobistar, publiée sur notre site web. Nous veillons particulièrement à ce que les points de vue de tous les actionnaires se reflètent dans la politique.

2006 fut une année magnifique pour Mobistar. Dans le marché dynamique qui est le nôtre, nous devons néanmoins rester attentifs à notre environnement, en perpétuelle évolution. Nous bâtirons ainsi ensemble les fondements de notre avenir et pourrons écrire la suite de notre success story pour les années à venir.

Jan Steyaert
Président du Conseil d'Administration

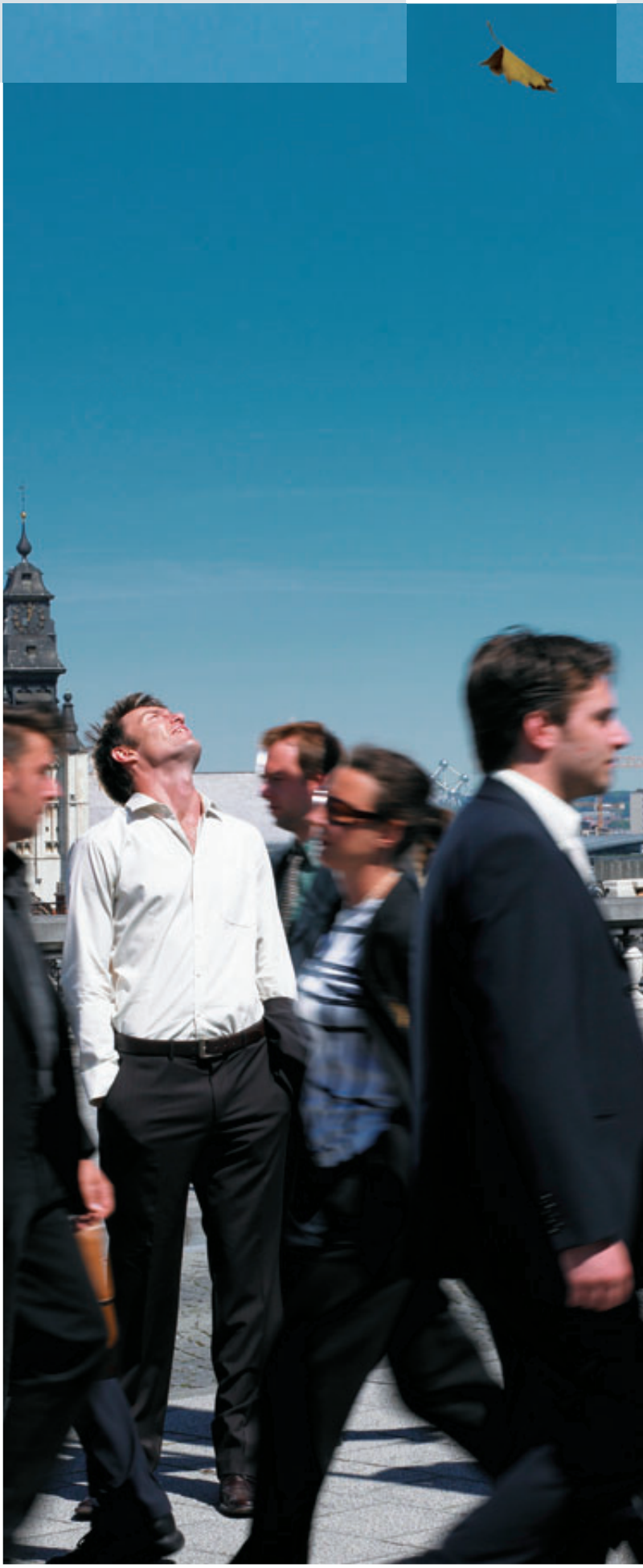

Lettre du CEO

Après une année 2005 où la nouvelle organisation, à la fois plus simple et plus efficace, s'est progressivement mise en place, l'année 2006 a permis à Mobistar de renforcer, tant commercialement que financièrement, sa position sur le marché belge.

Le lancement du nouveau portefeuille d'offres en février, période habituellement calme sur ce type de marché, a profondément modifié le contexte concurrentiel, habitué à des promotions discountées.

La simplicité et la transparence des nouvelles offres basées sur des tarifs uniques, des principes d'abondance à coût fixe, doublés de programmes de fidélisation, ont permis à Mobistar de répondre avec succès aux attentes des consommateurs et de se positionner en leader incontestable en matière d'innovation et de communication.

Le succès de Mobistar BestDeal et Tempo Music en résidentiel et les excellents résultats obtenus en business permettent à Mobistar de progresser de manière sensible sur le marché, malgré une concurrence de plus en plus agressive et diversifiée en raison du poids de nouveaux opérateurs MVNO.

Ainsi, durant l'année 2006, Mobistar a attiré 226.000 nouveaux abonnés nets, pour un total qui atteint désormais 3.139.224 clients, auxquels il faut rajouter les prestataires des MVNO, ainsi que les utilisateurs de cartes Machine to Machine.

Cette performance ne s'est pas faite au détriment de la qualité, le revenu moyen par abonné se situant à 38,75 euros, en progression par rapport à fin 2005, grâce à la politique de migration des clients prépayés vers des formules avec abonnement et à l'excellente performance réalisée dans le domaine des entreprises.

En revanche, compte tenu d'un marché ADSL entièrement contrôlé par l'opérateur fixe, Mobistar s'est concentré sur son portefeuille de clients afin d'atteindre 22.500 abonnés en fin d'année, réalisation inférieure aux prévisions initiales.

Pour réaliser l'ensemble de ces objectifs, Mobistar s'est appuyé sur un réseau de distribution modernisé, à l'image actualisée, et avec une approche clientèle plus orientée vers les services. Simultanément, il a continué à développer son propre réseau de distribution, qui comptait 12 points de service en fin d'année.

Parallèlement, Mobistar a poursuivi le déploiement et l'optimisation de son réseau radio qui couvre désormais 99 % de la population belge en haut débit grâce aux technologies EDGE et 3G.
L'intégration de nouveaux services et l'amélioration de la qualité ont été les principaux axes de développement tout au long de l'année.
Afin de rendre la société encore plus compétitive et efficace, une partie de l'équipe technique, en charge de la construction et de la gestion du réseau, va être, en accord avec les représentants du personnel, progressivement transférée à un constructeur.
Cette décision, stratégiquement et socialement importante, car concernant plus de 152 personnes, s'inscrit dans un processus visant à accélérer la mutation de Mobistar vers une organisation prioritairement dédiée à l'amélioration des prestations fournies à l'ensemble de ses clients.

Sur le plan social, Mobistar a créé, fin 2006, une association sans but lucratif afin de s'impliquer davantage dans le domaine de la CSR (Corporate Social Responsibility). Cette association baptisée «Participate!» se consacrera principalement à améliorer et faciliter l'intégration des enfants atteints de troubles autistiques et aura une action nationale axée sur l'éducation et la prévention.

Les deux organisations parentales, ainsi que plusieurs professeurs des grandes universités belges, sont associés en tant que membres fondateurs à la réalisation du projet.
Ce projet d'entreprise est très fortement soutenu par l'ensemble du personnel.

Les excellents résultats obtenus au cours de l'année 2006 doivent permettre à Mobistar d'aborder l'exercice 2007 dans de bonnes conditions.
Le portefeuille de l'ensemble des offres est en constante évolution, l'approche client est renforcée par un réseau de distribution plus spécialisé et dont la formation est permanente, la communication est à la fois plus simple et plus rafraîchissante, l'organisation interne est optimisée afin d'être plus réactive et efficace, et de nombreux projets sont en cours d'évaluation pour accélérer la croissance.

Dans un marché où le prix des terminaisons diminue de près de 40 % en 6 mois et où les tarifs de roaming sont soumis à une forte pression, Mobistar devrait, en 2007, continuer à renforcer sa position, principalement grâce à la réactivité et à l'engagement de l'ensemble de ses collaborateurs.

Bernard Moschéni
Chief Executive Officer

Table des matières

Les faits marquants de 2006 ... 6

Le monde des télécoms ... 10

Management et contrôle ... 12

Informations sur l'action ... 14

La stratégie marketing ... 16

La marque Mobistar ... 20

Réseau et opérations ... 22

Vente, distribution et service au client ... 24

Mobistar business solutions ... 26

Marché résidentiel un discours clair ... 28

Les ressources humaines ... 30

Les faits marquants de 2006

Evoluant d'une société technique vers une société de services orientée vers le client, Mobistar a pris un virage stratégique en 2006, avec d'importantes implications sur les plans technique, commercial et organisationnel.

JANVIER06
Tarifs sociaux

FEVRIER06
Partenariat Telenet
Mobistar BestDeal
et Tempo Music
Business Everywhere

MARS06
Bank Balance

Janvier

Mise en œuvre de tarifs sociaux sur les abonnements et les cartes prépayées.

Février

Accord de partenariat avec Telenet, qui lance des services de téléphonie mobile sous sa propre marque.

Nouvelle gamme simplifiée dont les produits phares sont Mobistar BestDeal et Tempo Music (en partenariat avec Universal Music).

Lancement de Business Everywhere, une solution mobile intégrée permettant d'accéder au haut débit via les réseaux EDGE, 3G, WiFi et ADS.

Mars

Lancement de Bank Balance, qui permet de vérifier le solde de son compte en banque sur un GSM.

Avril

Wirefree Office met l'appel mobile au coût du fixe pour les entreprises.

Les faits marquants de 2006

Mai

Euphony et Mobistar confortent leur collaboration en développant EuLike-It.

Création du Music Store, dans lequel les clients Tempo et les abonnés peuvent télécharger plus de 350.000 titres musicaux sur leur GSM.

Juin

Lancement de Traveller Advantage, un nouveau forfait de roaming permettant de bénéficier de fortes réductions de prix sur les communications à l'étranger.

Mobistar dépasse le cap des 3 millions de clients actifs.

Si un client Mobistar à l'étranger ne répond pas à un appel entrant et si son correspondant laisse un message sur sa Voice Mail, le client ne paie dorénavant plus rien pour cet appel.

Août

Mobistar s'associe à Delhaize pour proposer le 'starter kit' le moins cher du marché, Mobile-*plus* powered by Mobistar.

Plus de 15 chaînes de télévision sont désormais disponibles sur notre portail multimédia Orange World, offrant une animation permanente aux utilisateurs.

Septembre

Lancement d'une campagne Abribus exclusive avec JCDecaux utilisant la technologie Bluetooth interactive. Les utilisateurs Bluetooth peuvent recevoir gratuitement une sonnerie.

Mobistar renouvelle sa confiance à l'agence de publicité Air.

Déploiement de la technologie HSDPA sur l'ensemble du réseau 3G.

Octobre

Le conseil d'administration de Mobistar approuve le projet de sous-traitance d'une partie de ses activités réseau.

Novembre

Extension de l'offre BlackBerry avec le nouveau smartphone BlackBerry Pearl.

Décembre

Mobistar clôture l'exercice avec une part de marché en valeur de 33 % en téléphonie mobile.

A la fin de l'année, Mobistar a ouvert sept nouveaux points de vente détenus en propre, portant à 12 le nombre de ses magasins.

Le monde des télécoms

Dans un contexte difficile, tant du point de vue concurrentiel que réglementaire, Mobistar a encore accru sa part de marché en téléphonie mobile. Fin 2006, avec 3.139.224 clients Mobistar actifs, celle-ci a atteint 33 %. Mobistar a augmenté davantage sa part de marché en valeur, s'attribuant 34,6 % des revenus mobiles totaux.

L'environnement concurrentiel

> De nouveaux acteurs

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile avoisinant les 90 %, la bataille entre opérateurs pour conserver les clients ou tenter d'en gagner de nouveaux s'est encore accrue en 2006. L'arrivée de nouveaux acteurs, nationaux ou internationaux, provenant soit du secteur des télécoms (téléphonie fixe, opérateur Internet) soit d'autres secteurs (médias, distribution), a également contribué à durcir l'environnement concurrentiel. L'une des réponses apportées par Mobistar à cette évolution est la conclusion de partenariats stratégiques avec certains de ces nouveaux acteurs (Telenet et Delhaize, entre autres).

> Plus d'offres convergentes

Le développement des offres convergentes à prix réduits est un autre élément significatif de l'année 2006, en

particulier sur le marché résidentiel. Dans ce cadre, Mobistar propose à ses clients des services de téléphonie mobile et fixe, ainsi que des abonnements ADSL.

> Renforcement de la convergence

Enfin, il convient de noter la concurrence accrue dans le segment business. Placée sous le signe de la convergence, elle se caractérise par le développement de solutions multi-accès combinant téléphonie fixe, mobile (voix/data) et ADSL. Mobistar a commercialisé plusieurs nouvelles offres convergentes pour sa clientèle business durant l'année 2006.

Répondre aux attentes du marché

> Réglementation des tarifs de terminaison d'appels

En août 2006, l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT) a fixé les tarifs de terminaison d'appels de Mobistar pour la période 2006-2007, tout comme pour les autres opérateurs de réseaux mobiles nationaux. Il en a résulté une première diminution des tarifs en novembre 2006. L'IBPT a également annoncé une décision additionnelle arrêtant des tarifs de terminaison identiques pour Proximus et Mobistar en 2008.

> Baisses de prix pour les appels internationaux

Anticipant la volonté européenne de diminuer les prix des appels internationaux en téléphonie mobile (roaming), le Groupe Orange et d'autres opérateurs européens ont signé un code de conduite qui fixe des baisses de tarifs pour le roaming.

Vis-à-vis des utilisateurs finaux, Mobistar a aussi lancé, en juin 2006, sa formule Traveller Advantage : différents forfaits permettent aux clients, tant résidentiels que professionnels, de bénéficier de substantielles réductions de prix (jusqu'à 28 %) sur leurs communications à l'étranger.

De plus, Mobistar a décidé de renvoyer gratuitement les appels en absence à l'étranger vers le service Voice Mail en Belgique, ce qui représente pour le client une économie supplémentaire significative sur sa facture.

> Meilleure protection du consommateur

Mobistar a adopté différentes mesures pour répondre aux exigences de la « loi télécoms », qui ont pour but d'assurer une meilleure protection de l'utilisateur final.

Ainsi, depuis janvier 2006, Mobistar a mis en place un tarif social pour les personnes à faible revenu. Mobistar a également introduit la possibilité pour ses clients de résilier leur contrat sans frais en cas de modification des conditions de ce contrat.

Mobistar a pris l'initiative d'informer ses clients existants, au moins une fois par an, au sujet de la formule tarifaire choisie. En ce qui concerne les nouveaux clients, Mobistar les contacte personnellement dans les six mois afin de réaliser avec eux un « Tariff Check ».

Enfin, dans un souci constant d'être toujours plus proche de ses clients, l'assistance par téléphone leur est désormais accessible gratuitement.

Management et contrôle

Conseil d'administration

Jan Steyaert	Président
Bernard Moschéni (1)(2)	Administrateur
Christina von Wackerbarth (3)	Administratrice indépendante
Sparaxis (3)(4)	Administrateur indépendant
Eric Dekeuleneer (3)	Administrateur indépendant
Philippe Delaunois (3)	Administrateur indépendant
Bernard Ghillebaert (1)	Administrateur
Sanjiv Ahuja (1)	Administrateur
Brigitte Bourgoin (1)	Administratrice
Tim Lowry (1)	Administrateur
Michel Poirier (1)	Administrateur
Wirefree Services Belgium (1)(5)	Administrateur

Comité d'audit

Eric Dekeuleneer	Président
Philippe Delaunois	
Tim Lowry	
Michel Poirier	
Sparaxis (4)	

Comité de rémunération et de nomination

Brigitte Bourgoin	Présidente
Jan Steyaert	
Erik Dekeuleneer	
Philippe Delaunois	

Comité exécutif

Jan Steyaert	Président
Brigitte Bourgoin	
Tim Lowry	
Philippe Delaunois	
Sparaxis (4)	

Comité de supervision de gouvernance

Eric Dekeuleneer	Président
Jan Steyaert	
Tim Lowry	
Wirefree Services Belgium (5)	

Bernard Moschéni
Chief Executive Officer

Olivier Ysewijn
Chief Strategy Officer

(1) Administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire (Wirefree Services Belgium).
(2) Chief Executive Officer.
(3) Les administrateurs indépendants ont signé une déclaration indiquant qu'ils respectent les critères d'indépendance mentionnés dans l'article 524 §4 du Code des sociétés.
(4) La société Sparaxis est liée à la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) et est représentée par Monsieur Eric Bauche (Conseiller du Comité de Direction de la SRIW).
(5) La société Wirefree Services Belgium est représentée par Monsieur Aldo Cardoso (Administrateur indépendant d'Orange SA).

Executive committee

Paul-Marie Dessart
General Secretary

Erick Cuvelier
Chief Marketing Officer

Chris Van Roey
Chief Communication Officer

Benoit Scheen
Chief Commercial Officer

Bernard Buyat
Chief Technology Officer

Werner De Laet (1)
Chief Financial Officer

(1) Martine Verluyten a été Chief Financial Officer jusqu'au 31 mai 2006.

Informations sur l'action

Le contexte européen

Durant les neuf premiers mois de 2006, le rendement des actions télécoms en Europe a été relativement faible en comparaison avec d'autres secteurs. Les investisseurs ont continué à s'interroger sur les opportunités de développement des opérateurs dans un marché mature, mais aussi sur l'impact de la régulation et le durcissement de la concurrence lié à l'apparition de nouveaux entrants dans l'industrie.

A partir de septembre, les actions télécoms ont commencé à se redresser, les investisseurs considérant de plus en plus que ces cours historiquement bas avaient conduit à une sous-évaluation des actions télécoms, au regard des dividendes attractifs et du cash flow disponible chez les opérateurs. Pour l'ensemble de l'année 2006, le Dow Jones Telecom Index a grimpé de 11 %, tout en sous-performant par rapport au marché d'environ 5 %.

L'évolution de l'action Mobistar

Les performances de l'action Mobistar se sont alignées sur celles du secteur des télécoms en Europe jusqu'à la fin septembre 2006. Durant le dernier trimestre, toutefois, l'action n'a pas suivi le mouvement à la hausse. Cette situation s'explique de plusieurs manières. Mobistar est principalement un opérateur de téléphonie mobile et subit, de ce fait, de plein fouet la régulation du secteur. Ce positionnement a également suscité des rumeurs autour d'éventuelles opérations de fusions-acquisitions.

L'action Mobistar a, en conséquence, sous-performé par rapport au secteur européen des télécoms, clôturant l'année avec un cours de 64,65 euros (3,5 % de moins qu'à la fin 2005). Si l'on prend en compte le paiement du dividende ordinaire et la rémunération exceptionnelle résultant de la réduction de capital (au total, 4 euros par action), le rendement de l'action demeure néanmoins positif (+1,6 %). La sous-performance de l'action Mobistar et de l'ensemble des valeurs télécoms apparaît de manière encore plus évidente si l'on examine l'évolution du BEL-20 (+ 22,8 %).

La structure de l'actionnariat

La structure de l'actionnariat de Mobistar n'a subi qu'une modification en 2006. Suite à l'acquisition de Telindus par Belgacom, au début de l'année, Belgacom est entrée en possession de 4,6 % du capital de Mobistar.

Le nombre d'actions a crû légèrement, passant de 63.273.655 fin 2005 à 63.289.921 fin 2006, suite à l'exercice d'options par les salariés de Mobistar. Basée sur un cours de 64,65 euros, la capitalisation boursière a atteint 4.092 millions d'euros au 31 décembre 2006. Durant l'année, 47,7 millions d'actions ont été échangées, ce qui correspond à 1,7 fois le free float. Le volume d'échanges quotidien a légèrement dépassé les 186.000 actions. Les indicateurs de liquidité sont pratiquement comparables à ceux de 2005.

La rémunération des actionnaires

Le 6 février 2007, le Conseil d'Administration de Mobistar a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires (2 mai 2007) le paiement d'un dividende ordinaire de 4,50 euros par action. Le paiement de ce dividende sera effectué à partir du 9 mai 2007.

La stratégie marketing

Communiquer et interagir avec ses clients de la manière la plus pertinente, la plus individualisée mais aussi la plus simple possible a constitué le cœur de la politique marketing de Mobistar au cours de l'année 2006.
Cette démarche proactive s'est appuyée sur une stratégie d'innovation commerciale, focalisée notamment sur le développement d'offres basées sur les besoins et attentes réels des clients et sur des partenariats efficaces.

Plus de partenariats pour plus d'efficacité

Afin de mieux répondre aux attentes du marché et de capitaliser sur d'autres acteurs industriels, Mobistar a développé une véritable stratégie de partenariat. Que ce soit sous la forme de MVNO (Mobile Virtual Network Operators) ou de comarketing, chaque accord se base sur les mêmes principes : complémentarité et relation win-win. Chacun de ces accords a été bâti sur un modèle spécifique, correspondant idéalement aux souhaits et capacités du partenaire, aux besoins de la clientèle visée et aux attentes de Mobistar en termes de revenus, de parts de marché et de qualité de service aux clients.

> Universal Music

Depuis le 1er février 2006, en association avec Universal Music Mobile Belgium, Mobistar a ainsi lancé Tempo Music, une carte rechargeable donnant accès à un portail musical (hits, podcasts, jeux et infos musicales) et à des « tonnes de SMS ». En moins d'un an, plus de 350.000 clients ont rejoint Tempo Music.

> Telenet

En février, un accord de partenariat a également été signé avec Telenet. Mobistar a mis son infrastructure et son know-how à disposition de Telenet pour lui permettre de lancer des services de téléphonie mobile sous sa propre marque, tandis que Telenet lui ouvrait l'accès à son réseau WiFi, rendant possibles de nouvelles synergies dans le cadre des activités mobile data développées par Mobistar.

> Euphony

En février encore, un accord a été signé avec Euphony. Le but recherché était d'avoir une offre unique, simple et flexible, adaptée aussi bien au client résidentiel qu'à la structure de distribution d'Euphony.

> Delhaize

En août, Mobistar s'est associé à Delhaize pour proposer aux clients de l'enseigne, le 'starter kit' le moins cher du marché, Mobile-*plus.* Cette initiative a permis à Mobistar de consolider ses positions dans un environnement de plus en plus compétitif sur le plan de la distribution.

Plus de segmentation pour plus de valeur

Mobistar a privilégié, tout au long de l'année 2006, une démarche proactive vis-à-vis de ses clients. L'organisation marketing a été adaptée afin de mettre la relation au client au cœur de la stratégie marketing. Une cinquantaine d'actions de communication ont appuyé cette stratégie marketing fortement individualisée.

> Le concept de proposition de valeur

Si le one-to-one marketing s'est fortement développé en 2006, les options marketing classiques comme la segmentation n'ont pas été oubliées, mais elles ont été basées sur le concept de proposition de valeur plutôt que sur une simple offre tarifaire.

Ainsi, Tempo Music regroupe des tarifs attractifs, des SMS gratuits, de la musique et un site internet dédié. Mobistar BestDeal associe un tarif simple et flexible à la liberté d'un contrat sans engagement de durée ce qui correspond à une forte attente du marché. D'autres offres résidentielles ou business associent la téléphonie mobile et fixe, voire Internet, pour offrir une réponse plus globale.

Enfin, certaines propositions, comme Wireless Office, permettent aux entreprises de maîtriser leurs dépenses de communication en se passant du téléphone fixe, ce qui constitue une première en Belgique.

> Une stratégie efficace

Cette politique marketing a porté ses fruits aussi bien sur les marchés de valeur comme le marché des entreprise ou celui des abonnements résidentiels où Mobistar est devenu leader en 2006, mais aussi sur des segments stratégiques comme celui des jeunes ou le Machine-to-Machine qui sont les relais de croissance de demain.

Plus de services pour plus de fidélité

> Mobistar vous donne plus pour le même prix

En 2006, Mobistar a généralisé la politique de fidélisation de ses clients, initiée l'année précédente au travers du concept 'Les Plus de Mobistar'. Les offres visant à récompenser les clients ont été élargies à l'ensemble des produits (carte rechargeable ou abonnement). Elles s'inscrivent plutôt dans une logique de stimulation de l'usage du téléphone portable.

> Mobistar offre plus que la téléphonie mobile

Après avoir lancé l'ADSL et la téléphonie fixe fin 2005, Mobistar a fortement investi le marché business en 2006, avec différentes solutions combinées de téléphonie mobile et fixe : Mobistar One Office, Mobistar Wirefree Office, Business Everywhere ou Mobistar Professional. Ces offres convergentes sont le reflet d'une évolution majeure sur le marché business où quatre nouveaux clients Mobistar sur dix ont opté pour le fixe en plus du mobile.

La marque Mobistar

Faire de Mobistar la marque de téléphonie mobile préférée des Belges est notre ambition. En 2006, le client a été placé au centre de la stratégie de marque. Cette stratégie a inspiré tant le développement des offres que les campagnes de publicité et le développement d'une nouvelle politique de responsabilité sociétale.

L'année du client

Toutes les études démontrent que la relation au client est l'élément moteur d'une perception de qualité de la marque par les consommateurs. Ce positionnement, davantage axé sur la personne que sur le prix ou le produit, est aussi un élément de différenciation fondamental par rapport à la concurrence.

Mettre le client au cœur de l'activité de Mobistar impose de fonder tous les produits, les services et la communication sur la confiance, la simplicité et la pertinence. Le lancement de l'offre Mobistar BestDeal et de Tempo Music, répondant aux besoins spécifiques de groupes-cibles différents, traduit cet objectif.

> Un discours clair

Une stratégie centrée sur le client passe aussi par plus de transparence et d'honnêteté. Le respect témoigné au consommateur se traduit par l'engagement de s'adresser à lui dans un langage clair : il n'y a aucune mauvaise surprise dans les offres qui lui sont proposées.

> Une campagne marquante

Le succès de la campagne télévisée « 100 % vous » souligne la pertinence du positionnement de Mobistar, celui d'une marque humaine et proche des gens, respectant la différence et les choix de chacun. Les scores enregistrés par cette campagne sont exceptionnels, tant en termes de reconnaissance que d'impact.

Responsabilité sociétale

> Engagement en faveur de l'autisme

Pour agir en tant qu'acteur responsable au sein de la société belge, tout en restant cohérent avec l'image et la mission de l'entreprise, Mobistar a décidé, en 2006, de concentrer son engagement sociétal sur un secteur, relevant des domaines de la santé et de la communication : les personnes atteintes de troubles du spectre autistique.

Un projet couvrant l'ensemble du pays est né de la rencontre entre Mobistar, sept centres de référence en autisme et deux importantes associations de parents concernés par cette problématique. Il s'agit de concevoir et de diffuser des outils d'information et de formation pour les parents d'enfants atteints de troubles du spectre autistique, ainsi que d'organiser des sessions de formation pour différents publics : parents, enseignants, personnel médical, responsables de mouvements de jeunesse, etc, amenés à entrer en contact avec des personnes atteintes d'autisme. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie de ces dernières et de leurs familles. Pour structurer cette initiative, l'asbl Participate ! a été créée le 15 novembre 2006.

> Certification environnementale ISO 14001

Mobistar est le premier opérateur de téléphonie mobile en Belgique à avoir initié les démarches en vue d'obtenir la certification environnementale ISO 14001. Un groupe de travail a été mis sur pied à cet effet en 2006. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil d'initiatives antérieures, comme le recyclage des GSM.

Réseau et opérations

Dans un environnement de plus en plus complexe, marqué par le développement des offres convergentes, Mobistar a choisi de privilégier une politique de partenariats. Celle-ci permet au département technique de soutenir de manière optimale la stratégie d'innovation commerciale.

Une offre haut débit dans l'ensemble du pays

Grâce aux investissements consentis ces trois dernières années dans la modernisation du réseau, les clients de Mobistar, tant business que résidentiels, jouissent d'une excellente couverture dans tout le pays. Totalisant 3.178 stations de base fin 2006, le réseau 2G couvre 99,60 % de la population.

Mobistar est l'unique opérateur à proposer une offre haut débit sur l'ensemble du territoire, au travers du réseau 2.5G (EDGE) ou du réseau 3G (UMTS). Le réseau EDGE a été déployé dès 2005, avec une couverture assurée pour plus de 99 % de la population. Le réseau 3G, dont la mise en place a débuté la même année dans les zones d'Anvers et de Bruxelles, a été étendu aux régions de Gand et de Liège durant l'année 2006. Fin 2006, la couverture assurée par le réseau 3G dépassait 50 % de la population.

Le déploiement de la technologie HSDPA

Mobistar est l'un des premiers opérateurs au monde à déployer la technologie 3G+ (HSDPA, High Speed Downlink Packet Access) sur l'ensemble de son réseau 3G. Grâce à une vitesse de transmission plus de trois fois supérieure à celle de la 3G classique, le HSDPA facilite la transmission de données mobiles et répond ainsi aux attentes croissantes de la clientèle, principalement business.

Le déploiement extrêmement rapide du HSDPA a été rendu possible grâce aux choix stratégiques opérés en 2005 dans le cadre du renouvellement du réseau.

L'extension du réseau dégroupé

En 2006, Mobistar a poursuivi l'extension de son réseau dégroupé dans le but de pouvoir offrir à ses clients un accès ADSL sans plus aucun lien avec l'opérateur historique. Environ 20.000 clients Mobistar bénéficiaient du dégroupage total à fin 2006. Mobistar a également mis son réseau dégroupé à disposition de plusieurs fournisseurs d'accès.

D'importants investissements techniques

Mobistar a renouvelé, en 2006, plusieurs de ses plateformes de services, en particulier le centre d'envoi des SMS, la plateforme voice mail et la plateforme prépayée. Mobistar a également implanté un cœur de réseau de la nouvelle génération (NGN ou Next Generation Network) : cette architecture IT permet de soutenir l'augmentation du trafic sur les réseaux 2G/3G, mais aussi d'évoluer progressivement vers des services entièrement convergents. Mobistar a démarré, en parallèle, le remplacement de l'ensemble de ses serveurs, opération qui se poursuivra en 2007.

Se préparant activement au développement des offres IP (Internet Protocol), Mobistar a développé, en 2006, une nouvelle plateforme voix sur réseau IP. Cette technologie permet de communiquer verbalement via l'Internet ou tout autre réseau acceptant le protocole TCP/IP.

Une stratégie de partenariats

Dans le cadre de sa politique d'investissements, Mobistar s'est appuyé sur plusieurs partenaires stratégiques. Le développement de partenariats, à la fois externes et internes (Groupe Orange), est la voie choisie par Mobistar pour s'assurer une flexibilité suffisante et un accès rapide aux meilleures technologies dans un environnement de plus en plus complexe. Cette politique, dans laquelle s'inscrit l'outsourcing des activités de construction et d'opérations du réseau de ITN (Information Technology & Network), vise également une optimisation des coûts.

Vente, distribution et service au client

Mobistar a poursuivi, en 2006, le remodelage de son organisation commerciale dans une optique de qualité et d'efficacité du service au client. Les services « vente » et « support au client », tant pour les segments résidentiel que business, ont été totalement intégrés et de nouveaux axes de développement ont été déployés.

De nouveaux axes de développement

Désormais intégrée, l'organisation commerciale de Mobistar privilégie de nouvelles orientations. Une équipe commerciale a été mise en place pour développer la vente de minutes d'appel à d'autres fournisseurs, y compris aux opérateurs dépourvus de réseau (MVNO). C'est dans ce cadre qu'ont été conclus des accords de partenariat, notamment avec Telenet.

Une autre équipe commerciale a été créée pour assurer la vente en ligne des produits offerts par Mobistar : GSM, abonnements, cartes prépayées, ADSL…, tant pour le segment résidentiel que pour les clients business.

Le renforcement des canaux de distribution

> Accord exclusif avec Euphony

Mobistar a conforté la collaboration avec son principal partenaire à travers un nouvel accord de comarketing d'une durée de cinq ans.

> Plus d'espaces de découverte

En 2006, Mobistar a ouvert sept nouveaux points de vente détenus en propre, portant à 12 le nombre de ses magasins centrés sur l'expérience du client, un accès direct à l'information et des services simples, fiables et appropriés.

> Mobistar Centers rénovés

Entamé en 2005, le lifting complet des Mobistar Centers s'est poursuivi en 2006. A la fin de l'année, 74 points de vente sur 127 avaient été rafraîchis.

> Recrutement chez les agents indépendants

Une cinquantaine de commerciaux ont été recrutés chez certains agents indépendants représentant Mobistar pour cibler le marché SoHo (Small office-Home office).

> Optimalisation des partenariats

Au cours de la première moitié de l'année 2006, Mobistar a optimalisé son approche commerciale au travers de la grande distribution (chaînes spécialisées et supermarchés), en renforçant certains partenariats et en mettant fin à d'autres collaborations. C'est dans ce contexte qu'a été signé un accord de cobranding avec la société Delhaize.

Un nouvel outil de gestion de la clientèle

Afin de disposer d'une vision globale sur chacun de ses clients, Mobistar a réalisé un investissement important en se dotant de l'outil logiciel PeopleSoft, qui permet de centraliser toutes les données utiles les concernant.

De nouvelles collaborations

En 2006, Mobistar a confié à de nouveaux partenaires certaines activités opérationnelles et de support. Une équipe du call-center Sitel est venue étoffer l'accueil des clients résidentiels. La société Call-It a assumé des activités de télévente vers le grand public. Orange Roumanie, quant à elle, a pris en charge certaines activités de back-office.

Mobistar business solutions

Sur le marché professionnel, Mobistar a encore connu, en 2006, une forte hausse dans tous les segments. Point fort de l'année : la convergence, qui joue un rôle moteur dans le soutien à la mobilité croissante des entreprises.

De nouveaux produits pour plus de mobilité

Le modèle collaboratif des entreprises change fondamentalement, ce qui provoque une explosion des besoins de mobilité. Les sociétés recherchent donc de plus en plus des solutions multi-accès réunissant téléphonie fixe, mobile (voix et data) et l'internet : elles doivent pouvoir se connecter au départ de n'importe quel lieu, n'importe quel terminal et n'importe quel type de réseau.
Pour répondre à ce besoin accru de mobilité, les propositions de connexion pour les clients du monde des affaires ont encore été élargies en 2006, grâce au lancement de produits spécifiques.

> Mobistar Wirefree Office

Mobistar a lancé un nouveau concept : l'utilisation du GSM à l'intérieur des bâtiments de l'entreprise à des conditions tarifaires au moins aussi avantageuses que celles de la téléphonie fixe.

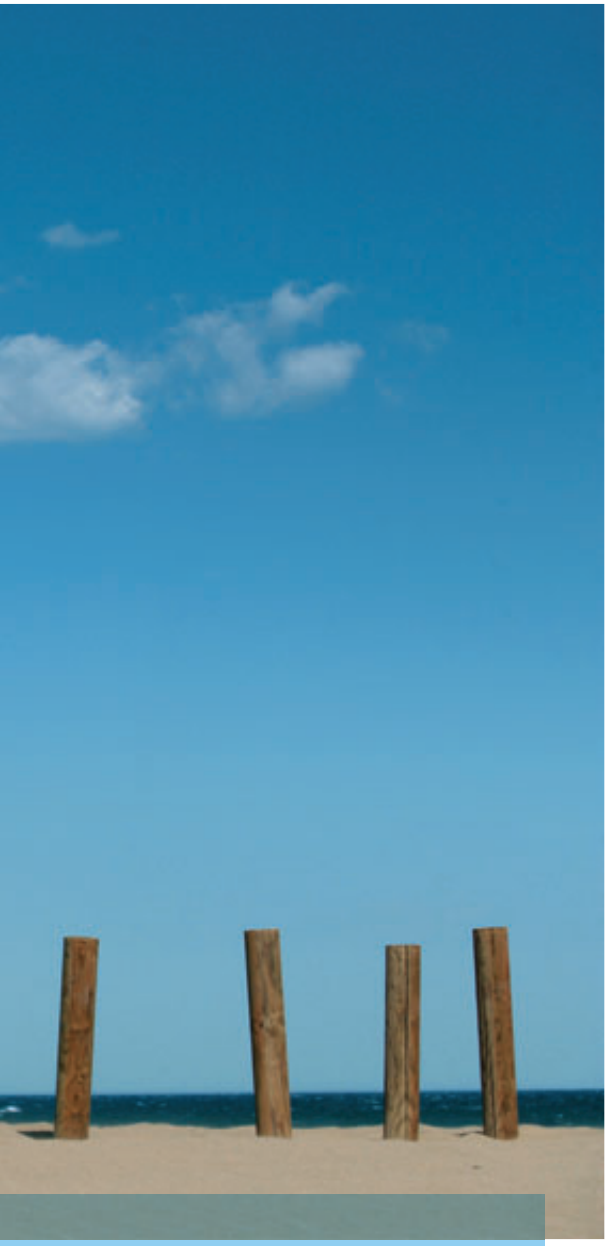

> Mobistar One Office

Pour les PME et les grandes entreprises, Mobistar propose une combinaison de téléphonie fixe et mobile. Mobistar One Office permet aux collaborateurs de s'appeler presque sans limite, de fixe à mobile, de mobile à fixe et de mobile à mobile.

> Business Everywhere

Mobistar a mis à la disposition de ses clients le produit Business Everywhere. Cette solution innovante se compose d'une nouvelle carte PCMCIA, et d'une application de connectivité exclusive développée avec le groupe France Telecom. Celle-ci possède une application intelligente, qui recherche en permanence le meilleur accès aux réseaux UMTS, EDGE, GPRS, ou ADSL de Mobistar, et ce sans intervention de l'utilisateur. Grâce aux accords stratégiques noués avec Telenet et France Telecom, l'accès a pu être étendu aux 1.250 hotspots WiFi en Belgique et à plus de 12.000 en Europe, majoritairement en France.

> Les machines se parlent

La mobilité s'étend aussi aux machines, qui doivent rester connectées. Le marché de la communication entre machines, communément appelé « MaTMa », a connu une croissance de plus de 35 % en 2006. Le seuil de 65.000 cartes installées a été dépassé : Mobistar est le leader sur ce marché. Les applications de cette technologie sont innombrables et en croissance constante. Les machines sont équipées d'une carte SIM au moyen de laquelle elles peuvent envoyer et recevoir des signaux via le réseau Mobistar. Ces cartes évitent, par exemple, le vol d'engins de chantier ou de voitures de luxe, permettent d'optimiser la circulation de wagons de chemin de fer ou donnent l'alerte lorsque le débit d'un cours d'eau atteint sa cote maximale.

> BlackBerry® Pearl

En étant le premier à lancer le nouveau BlackBerry® Pearl sur le marché belge, Mobistar a soutenu la vente de cette solution qui permet aux clients professionnels de consulter et de traiter leurs e-mails en temps réel par l'intermédiaire de leur téléphone mobile. Le nouveau terminal développé par la société canadienne RIM (Research in Motion Ltd.) allie la forme d'un téléphone mobile traditionnel, compact et léger, à un usage simple et rapide de l'e-mail.

Une ligne de produits SoHo

Mobistar a créé une ligne de produits professionnels dédicacée au segment SoHo (Small office-Home office). Mobistar Professional offre des solutions de téléphonie fixe et mobile, intégrées et uniques, adaptées à la taille de l'entreprise. Avec Mobistar Professional, le client a, en plus d'une offre avantageuse, un seul interlocuteur commercial, une facture fixe et mobile, un support client unique et privilégié.

Consolidation

En 2006, Mobistar a consolidé sa présence dans les grandes organisations, renouvelant ou signant de nouveaux contrats, notamment avec ING, InBev, Caterpillar ou encore Winterthur.

Marché résidentiel : un discours clair

En 2006, Mobistar est devenu le leader du marché des abonnements, et a conquis les jeunes.

Une gamme simple, compétitive et innovante

Mobistar a procédé à des réductions de prix structurelles en 2006. En février, une nouvelle gamme simplifiée de sept tarifs, répondant aux exigences de simplicité, de compétitivité et de transparence manifestées par les consommateurs, a été lancée. Cette gamme claire, qui comporte des formules d'abonnement ou de cartes rechargeables, est adaptée aux besoins de chaque segment de la clientèle. Grâce à cette nouvelle gamme, Mobistar est devenu le numéro 1 du marché résidentiel des abonnements et à conquis les jeunes avec plus de 350.000 clients Tempo Music en moins d'un an.

> Mobistar BestDeal

Produit phare de la nouvelle gamme, Mobistar BestDeal est un abonnement d'un montant de 5 euros par mois. La formule est particulièrement souple : l'utilisateur ne prend aucun engagement sur la durée de son abonnement et a la liberté de le résilier à tout moment, sans aucun frais supplémentaire. Le prix des appels est fortement dégressif.

> Tempo Music

Lancé en partenariat avec Universal Music, Tempo Music est un produit dédié à la clientèle jeune. L'offre est constituée d'une carte rechargeable, d'un portail musical Web/WAP, d'une station radio accessible via Internet ou sur le téléphone mobile, et comporte plusieurs innovations liées au monde de la musique et du divertissement comme un service de podcast régulièrement classé dans le top des podcasts téléchargés en Belgique.

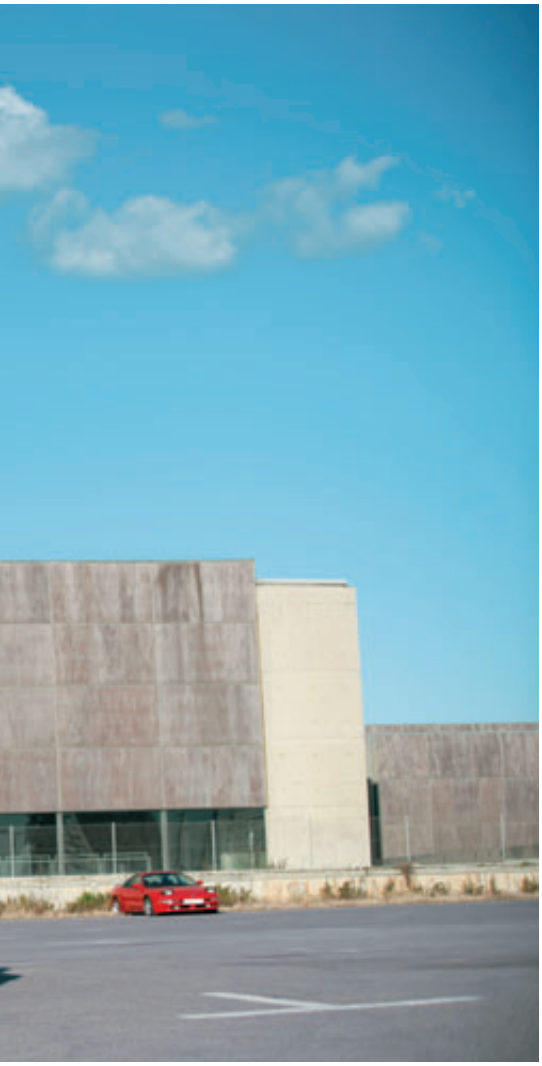

Des lancements en partenariat

Mobistar a renouvelé son accord avec Euphony, qui propose le produit EuLike-It. Il s'est, par ailleurs, associé à Delhaize pour lancer Mobile-*plus* powered by Mobistar.

Consultation bancaire

En mars 2006, Mobistar a proposé à ses clients Bank Balance, un service de consultation bancaire mobile 100 % sécurisé, en partenariat avec Banksys. Bank Balance permet de vérifier, en temps réel, le solde d'un compte courant par GSM.

Des réductions tarifaires

> Roaming plus avantageux

En juin, Mobistar a introduit un nouveau forfait de roaming, le Traveller Advantage. Celui-ci permet au client disposant d'un abonnement de bénéficier de réductions de prix allant jusqu'à 28 % sur ses communications à l'étranger. En outre, Mobistar renvoie gratuitement les appels en absence à l'étranger vers le service Voice Mail en Belgique, ce qui représente une économie supplémentaire sur la facture de roaming.

> Communication proactive avec les clients

Mobistar a décidé de conseiller, au moins une fois par an, ses clients sur les formules tarifaires les mieux adaptées à leur profil et à leur usage. Les nouveaux clients sont contactés personnellement dans un délai de six mois après la signature du contrat afin de réaliser avec eux un ''Tariff Check". L'assistance par téléphone est accessible gratuitement à tous les clients Mobistar.

Multimédias : une offre accrue

Mobistar a augmenté son offre de téléphones mobiles prêts à l'emploi pour les applications multimedia. C'est près d'un quart de million de téléphones mobiles EDGE et/ou 3G qui ont été vendus à travers les packs Mobistar en 2006. Un important partenariat avec Sony Ericsson a permis la mise en avant de la musique sur le GSM grâce à des actions exclusives sur les Walkman® phones.

Enfin, de nombreux partenariats sur le contenu mobile ont été réalisés, permettant une animation permanente du portail multimédia Orange World. On peut noter à titre d'exemple : plus de 15 chaînes de télévision, des centaines de vidéos à la demande, l'accord avec Meetic et le lancement de Plazza, une place de marché unique pour les applications multimedia mobile en accord avec les deux autres opérateurs mobile belges.

Dans un climat concurrentiel particulier, Mobistar capitalise sur son potentiel humain et entend se profiler comme un employeur innovant. La culture de la performance mise en place au sein de l'entreprise favorise la mobilité interne et le développement personnel de chacun des team members.

Les ressources humaines

Une enquête de satisfaction du personnel

En mars 2006, la direction des ressources humaines a sollicité l'ensemble des team members pour participer à une vaste enquête de satisfaction, élaborée au sein du Groupe Orange. Celle-ci a été couplée à une enquête plus spécifique portant sur le stress au travail. Le taux de réponses s'est révélé plus qu'appréciable puisqu'il s'établit à 72 %. Pour les team members disposés à prolonger l'exercice, plusieurs workshops ont été organisés au cours de l'année 2006.

La direction des ressources humaines s'est engagée à exposer semestriellement le suivi de l'enquête de satisfaction aux team members. Différentes problématiques ont, en effet, été mises à jour : elles ont trait, notamment, au développement personnel, à la mobilité et à la communication interne. Le processus de réflexion engagé sur cette base a généré des premières initiatives concrètes en 2006. D'autres sont attendues pour 2007.

> Développement personnel

Mobistar a mis en place, en 2006, les outils informatiques nécessaires à une gestion extrêmement pointue des plans de développement personnel des team members. Une nouvelle cartographie des compétences est en cours d'élaboration. Les programmes de formation sont également réexaminés dans un souci d'efficacité accrue.

> Mobilité

Une réflexion globale a été engagée en vue de la mise en place d'un plan de mobilité au sein de Mobistar. Des sociétés de pointe dans ce domaine ont été approchées en vue d'un partage d'expériences. Des initiatives tangibles seront prises dès 2007.

> Communication stratégique

L'enquête de satisfaction ayant épinglé une forte demande de communication interne concernant la stratégie de l'entreprise, celle-ci a fait l'objet d'une attention particulière en 2006. Des initiatives visant à renforcer la communication stratégique ont été prises au travers de différents supports, comme le magazine interne ou l'intranet. Ces efforts sont naturellement appelés à se poursuivre.

Une nouvelle classification de fonctions

La direction des ressources humaines a analysé, au cours de l'année 2006, l'ensemble des fonctions de l'entreprise. L'élaboration d'une nouvelle classification de fonctions (Watson Wyatt) répondait à différents objectifs : améliorer la cohérence interne des profils, ce qui a un impact positif sur la mobilité au sein de l'entreprise ; simplifier et alléger les tâches administratives ; se doter d'une meilleure image sur le plan du recrutement.

Un soutien actif de la performance

Différentes actions ont été prises en 2006 pour soutenir la culture de la performance défendue par Mobistar. Celle-ci s'est notamment concrétisée par la mise en place d'un salaire variable (bonus) pour tous les team members. Les sessions d'évaluation individuelle, initiées en 2005, se sont poursuivies en 2006.

L'outsourcing de certaines activités réseau

Evoluant d'une société technique vers une société de services orientée vers le client, Mobistar a fait le choix de sous-traiter la gestion technique et la maintenance de son réseau. Cette opération d'outsourcing s'est accompagnée d'un intense dialogue social. Cent cinquante-deux postes de travail vont être transférés, avec le maintien des avantages sociaux, chez Ericsson.

Compte tenu du changement d'orientation de l'entreprise, Mobistar a annoncé que d'autres activités répétées et dont elle a la maîtrise pourraient être externalisées. Moyennant deux exigences : la présence, sur le marché, de plusieurs fournisseurs disposant d'une large palette de clients et l'existence d'un plan d'affaires viable. Toutefois, aucune décision n'a, toutefois, été prise en ce sens.

Changement au sein du Management Committee

Werner De Laet a remplacé Martine Verluyten comme Chief Financial Officer le 1er juin 2006. Il est actif depuis huit ans au sein du département financier de Mobistar.

Rapport d'activité
2006

Mobistar accorde beaucoup d'importance à la bonne gouvernance et confirme sa volonté de se conformer au Code Belge de Gouvernance d'Entreprise. Le Comité de Supervision de Gouvernance (un comité ad hoc créé par le Conseil d'Administration) a continué ses travaux en 2006 et s'est concentré notamment sur la mise à jour de la Charte de gouvernance d'entreprise. La deuxième version de cette Charte a été publiée (en 3 langues) sur le site Internet de la société le 9 novembre 2006.

Tout comme l'année passée, Mobistar a rédigé ce Chapitre de gouvernance d'entreprise selon les dispositions du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise.

La société estime que sa Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que le présent Chapitre de gouvernance d'entreprise reflètent à la fois l'esprit et les prescriptions du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise.

Dans la Charte de gouvernance d'entreprise, la société explique qu'elle a choisi de ne pas dévier de la définition légale d'administrateur indépendant telle que prévue par l'article 524 du Code des sociétés, par souci de clarté et de cohérence avec les dispositions légales belges. La société a donc choisi de ne pas se référer à la définition d'«administrateur indépendant» telle que prévue par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise (section 2.3). La société se réserve également la possibilité de lancer des plans d'actions en début d'année et de les soumettre a posteriori à l'Assemblée Générale. Hormis ces points, il n'y a aucune dérogation vis-à-vis du Code.

Mobistar souhaite encourager et faciliter la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale annuelle. A cette fin, elle a décidé d'utiliser pour la troisième fois la procédure de la date d'enregistrement qui évite aux actionnaires de bloquer leurs actions pendant plusieurs jours (et ceci en combinaison avec la procédure «classique» de dépôt). La société a constaté que les actionnaires institutionnels attachent beaucoup d'importance à cette facilité.

1. La composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé d'un maximum de 18 administrateurs suivant l'article 13 des statuts de la société.

Au 31 décembre 2006, le conseil était composé de 12 membres dont 4 administrateurs indépendants. Il n'y a pas de limite d'âge instaurée au sein du conseil.

Nom	Qualité	Fonction principale	Age	Nationalité	Fin mandat
Jan Steyaert	Président	Administrateur de sociétés	61	Belge	2008
Bernard Moschéni (1) (2)	Administrateur	Directeur Général Mobistar	54	Française	2008
Sparaxis (3) (4)	Administrateur				2008
Eric Dekeuleneer (3)	Administrateur	CEO Credibe CEO Fondation Universitaire	54	Belge	2008
Philippe Delaunois (3)	Administrateur	Administrateur de sociétés	65	Belge	2008
Christina von Wackerbarth (3) (6)	Administrateur	Administrateur de sociétés	52	Belge	2008
Bernard Ghillebaert (1)	Administrateur	CEO UK (FT)	54	Française	2008
Sanjiv Ahuja (1)	Administrateur	CEO (Orange)	50	Américaine	2008
Brigitte Bourgoin (1)	Administrateur	EVP Europe Moyen-Orient (FT)	53	Française	2008
Tim Lowry (1)	Administrateur	VP Europe de l'Ouest (FT)	51	Anglaise	2008
Michel Poirier (1)	Administrateur	Directeur Fin. & Trésorerie (FT)	57	Française	2008
Wirefree Services Belgium (1) (5)	Administrateur				2008

(1) Administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire (Wirefree Services Belgium).

(2) Administrateur chargé de la gestion journalière.

(3) Les administrateurs indépendants ont signé une déclaration indiquant qu'ils respectent les critères d'indépendance mentionnés dans l'article 524 §4 du Code des sociétés.

(4) La société Sparaxis est liée à la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) et est représentée par Monsieur Eric Bauche (Conseiller du Comité de Direction de la SRIW).

(5) La société Wirefree Services Belgium est représentée par Monsieur Aldo Cardoso (Administrateur indépendant d'Orange SA).

(6) Madame Christina von Wackerbarth a été nommée par l'assemblée générale du 3 mai 2006.

Madame Annemie Neyts a démissionné de son mandat d'administrateur indépendant en date du 1er janvier 2006.

••• Présentation des administrateurs nommés en 2006

Christina von Wackerbarth

Christina von Wackerbarth a débuté sa carrière en tant que professeur de français. Elle a travaillé ensuite comme journaliste, éditeur, manager, COO et CEO de diverses sociétés de médias. Madame von Wackerbarth a étudié la philologie romane (UFSIA). Elle a suivi de nombreuses formations comme le Advanced Management Programme (INSEAD), Financial Management (UA), Master's Degree Coaching for Change (HEC), diplôme de Coaching and Consulting for Change (INSEAD). Elle est actuellement administrateur de plusieurs sociétés ainsi que coach consultant/conseiller indépendant.

Madame von Wackerbarth a été nommée en tant qu'administrateur indépendant et remplit toutes les conditions d'indépendance requises par le Code des sociétés.

Pour l'année 2006, les administrateurs indépendants recevront une rémunération forfaitaire annuelle de 30.000 EUR ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.000 EUR par session d'un comité statutaire ou ad-hoc à laquelle ils ont participé. Le Président du Conseil d'Administration recevra pour l'année 2006 une rémunération forfaitaire de 60.000 EUR ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.000 EUR par session d'un comité du conseil dont il est membre. Les autres mandats d'administrateur sont exercés gratuitement.

Il existe entre différentes sociétés du groupe France Télécom/Orange et la société, des conventions et/ou facturations relatives aux prestations de membres du personnel de sociétés du groupe France Télécom/Orange en faveur de la société. Inversement, les prestations effectuées par la société en faveur du groupe sont également facturées. Ces conventions et facturations sont revues par le Comité d'Audit de la société.

2. Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Il est prévu que le conseil se réunisse au moins 6 fois par an. Les sujets les plus significatifs débattus au sein du Conseil d'Administration en 2006 ont été:

- la stratégie de la société;
- le budget et le financement de la société;
- la situation opérationnelle et financière;
- les grands projets et les évolutions techniques;
- les structures de coûts et le projet d'outsourcing;
- l'évolution du cadre réglementaire.

La direction de la société fournit systématiquement aux administrateurs avant chaque réunion du conseil un dossier avec toutes les informations et tous les détails nécessaires en vue de la délibération et la prise de décisions sur les sujets à l'ordre du jour (dont les principaux sont énumérés ci-dessus).

Les statuts prévoient que les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix émises.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2006. Trois réunions «techniques» ont également eu lieu les 6 février 2006, 6 mars 2006 et 5 octobre 2006 (constatation d'augmentation de capital suite à la conversion de warrants); ces réunions ne sont pas reprises dans la liste de présences ci-dessous.

••• Présences des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration

Administrateurs	6 février	23 mars	18 avril	24 mai	24 juillet	21 septembre	19 octobre	8 novembre	7 décembre
Jan Steyaert	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Bernard Moschéni	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Sparaxis	présente	présente	présente	présente	présente	présente	présente	présente	présente
Brigitte Bourgoin	présente	présente	présente	présente	représentée	présente	présente	présente	présente
Sanjiv Ahuja	présent	excusé	présent	représenté	représenté	représenté	représenté	représenté	représenté
Bernard Ghillebaert	excusé	représenté	représenté	présent	présent	présent	présent	présent	représenté
Tim Lowry	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
WSB	présente	présente	présente	représentée	représentée	présente	présente	présente	présente
Michel Poirier	présent	présent	représenté	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Eric Dekeuleneer	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Philippe Delaunois	présent	présent	représenté	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Christina von Wackerbarth	/	/	/	présente	présente	présente	présente	présente	présente

3. Comités créés par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a instauré trois comités statutaires (le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et de Nomination et le Comité Exécutif) ainsi qu'un comité extra-statutaire (le Comité de Supervision de Gouvernance).

••• Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit était composé de cinq administrateurs en 2006: Messieurs Eric Dekeuleneer (Président), Philippe Delaunois, Tim Lowry, Michel Poirier et la société Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche).

Ce comité a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations financières entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2006.

Tous les administrateurs ont participé aux réunions des 2 février 2006, 20 juillet 2006 et 18 octobre 2006. Messieurs Dekeuleneer, Lowry, Bauche (représentant la société Sparaxis) et Delaunois ont également participé à la réunion du 18 avril 2006.

Les sujets les plus significatifs débattus au sein du Comité d'Audit en 2006 ont été:

- le reporting financier;
- l'audit statutaire;
- les missions d'audit interne;
- l'organisation de l'audit interne;
- les relations avec les parties liées;
- les normes comptables;
- les procédures Sarbanes Oxley;
- le financement de la société;
- la taxation.

••• Le Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination était composé de quatre administrateurs en 2006: Madame Brigitte Bourgoin (Président), Messieurs Jan Steyaert, Eric Dekeuleneer et Philippe Delaunois.

Ce comité a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans l'établissement de la rémunération des dirigeants de la société (président, administrateur-délégué, directeur général et personnes rapportant directement à ceux-ci) ainsi que d'assister le Conseil d'Administration dans les propositions de nomination ou de réélection des membres du Conseil d'Administration.

Le comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2006.

Tous les membres ont participé aux réunions des 23 mars 2006, 18 avril 2006, 24 mai 2006, 8 novembre 2006 et 7 décembre 2006.

En 2006, le Comité de Rémunération et de Nomination a examiné les programmes de bonus pour le personnel, la rémunération des membres du management exécutif, le plan d'achat d'actions (DSPP 2006), la politique salariale de la société et les résultats d'une enquête de satisfaction du personnel. Le Comité de Rémunération et de Nomination a également examiné les prolongations des mandats d'administrateurs qui venaient à échéance au terme de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 et la proposition de nomination d'un nouvel administrateur indépendant (Madame Christina von Wackerbarth).

••• Le Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration a instauré un Comité Exécutif. L'étendue des pouvoirs et le fonctionnement du Comité Exécutif ont été déterminés dans un règlement d'ordre intérieur. Certaines matières importantes qui sont expressément énumérées dans ce règlement (telles que l'élaboration du budget annuel, les décisions impliquant une modification importante du budget, la nomination des membres de la direction et autres matières du même ordre) requièrent la consultation préalable du Comité Exécutif par le «Management Committee».

Ce Comité était composé de cinq administrateurs en 2006: Monsieur Jan Steyaert (Président), Madame Brigitte Bourgoin, Messieurs Tim Lowry et Philippe Delaunois ainsi que la société Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche).

Le Comité Exécutif s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2006.

Tous les membres ont participé aux réunions des 23 mars 2006, 5 septembre 2006 et 19 octobre 2006. Madame Bourgoin, Messieurs Steyaert, Delaunois et Bauche (représentant la société Sparaxis) ont participé à la réunion du 24 janvier 2006. Messieurs Steyaert, Delaunois et Lowry ont participé à la réunion du 21 juin 2006.

En 2006, le Comité Exécutif a traité notamment les sujets suivants:

- les résultats de la société;
- le développement et les perspectives de la société;
- la convergence et les nouvelles technologies;
- les nouveaux investissements;
- le remplacement des équipements;
- l'état d'avancement du projet UMTS;
- le projet d'outsourcing réseau.

••• Le Comité de Supervision de Gouvernance

Ce comité est un comité ad hoc instauré fin décembre 2004, après la publication du nouveau Code de Gouvernance d'Entreprise, afin de suivre les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et d'assurer sa mise en œuvre chez Mobistar.

Ce comité était composé de 4 administrateurs en 2006: Messieurs Eric Dekeuleneer (Président), Jan Steyaert, Tim Lowry, et la société Wirefree Services Belgium (représentée par Monsieur Aldo Cardoso).

Le Comité de Supervision de Gouvernance s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2006. Tous les membres ont participé à la réunion du 14 septembre 2006.

En 2006, le Comité de Supervision de Gouvernance s'est concentré principalement sur la mise à jour de la Charte de gouvernance d'entreprise et du Code de Conduite concernant les transactions sur titres.

4. La rémunération des dirigeants

Conformément aux exigences du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a décidé de rendre publique la rémunération du directeur général ainsi que la rémunération (globale) du «Management Committee».

••• Directeur Général

- rémunération de base (salaire brut annuel): 361.125 EUR
- rémunération variable (objectifs atteints à 100%): 180.563 EUR
- autres composantes de la rémunération:
  - frais propres à l'employeur: 6.156 EUR
  - assurances: 136.394 EUR
  - autres: 97.352 EUR

••• Management Committee (à l'exception du directeur général)

Sur une base globale:

- rémunération de base (salaire brut annuel): 1.188.023 EUR
- rémunération variable (objectifs atteints à 100%): 454.498 EUR
- autres composantes de la rémunération:
  - frais propres à l'employeur: 36.144 EUR
  - assurances: 268.521 EUR
  - autres: 92.019 EUR

Ni le directeur général, ni les autres membres du «Management Committee» n'ont reçu des warrants ou stock options en 2006.

Un plan d'achat d'actions ("DSPP" - Discounted Stock Purchase Plan 2006) a été mis en place et lancé en avril 2006. Dans le cadre du DSPP, les cadres ont eu l'occasion d'acheter des actions à un prix réduit (une décote de 16,67% par rapport au cours de bourse moyennant un blocage des actions pendant 2 ans). Les bénéficiaires du plan ont acquis un total de 150.750 actions.

5. La gestion journalière

Monsieur Bernard Moschéni a été nommé administrateur le 26 juillet 2004 et occupe le poste de directeur général depuis le 1er octobre 2004.

Lors de la réunion du 24 juillet 2003, le conseil a décidé de ne pas faire usage de la possibilité légale et statutaire de déléguer certaines compétences à un comité de direction.

Afin d'assister le directeur général dans ses responsabilités en matière de gestion journalière, un comité («Management Committee») se réunit en principe chaque semaine. A l'exception de Monsieur Bernard Moschéni (directeur général de la société), chaque membre du «Management Committee» est à la tête d'un département de l'organisation.

Font partie du «Management Committee»:
Bernard Moschéni (Directeur Général)
Bernard Buyat (Head of Information Technology and Network)
Erick Cuvelier (Head of Marketing)
Paul-Marie Dessart (Secretary General)
Benoît Scheen (Chief Commercial Officer)
Chris Van Roey (Head of Communication)
Martine Verluyten (Head of Finance, Quality and Supply Operations) jusqu'au 31 mai 2006
Werner De Laet (Head of Finance) depuis le 1er juin 2006
Olivier Ysewijn (Head of Corporate Development and Strategy)

Les membres du «Management Committee» sont considérés comme étant les membres du management exécutif pour les besoins du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise.

Les membres du «Management Committee» exercent leurs fonctions en vertu d'un contrat de travail conclu avec la société. Aucune condition particulière de préavis n'a été convenue entre la société et les membres du «Management Committee».

6. Politique d'affectation du résultat

La société confirme son intention de suivre une politique de dividendes attrayante en tenant compte de ses nécessités financières et des restrictions légales.

Dans ce cadre, référence peut être faite à l'article 617 du Code des sociétés qui prévoit notamment qu' «*aucune distribution ne peut être faite lorsqu'à la date de clôture du dernier exercice,*

l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, du capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer». En dehors de cette disposition, la société n'est pas soumise à des restrictions concernant sa politique de distribution.

7. Relations contractuelles avec les administrateurs et managers

La conclusion de tout contrat ou de toute transaction entre un administrateur ou un membre du management exécutif et la société est soumise à l'accord préalable du conseil après information et consultation du Comité d'Audit. Pareil contrat ou transaction doit être conclu, à des conditions commerciales conformes aux conditions de marché en vigueur. Une telle approbation préalable du conseil est exigée même si l'article 523 du Code des sociétés n'est pas applicable à la transaction ou au contrat envisagé. Cependant, des services fournis par la société dans le cadre général de ses activités à des conditions de marché normales (c.à.d. une relation «client» normale) ne sont pas soumis à pareille approbation préalable.

8. Transactions impliquant des titres de la société

Le conseil a rédigé un ensemble de règles à propos des transactions impliquant des actions ou autres instruments financiers émis par la société et réalisées par des administrateurs, des membres du management exécutif et d'autres personnes déterminées pour leur propre compte («Code de Conduite»).

Le conseil a nommé un *Compliance Officer* qui veillera à ce que les personnes désignées appliquent ces règles. Actuellement, Monsieur Paul-Marie Dessart remplit la fonction de *Compliance Officer*.

Si un administrateur ou un membre du management exécutif a l'intention d'acquérir ou de céder des instruments financiers (directement ou indirectement), il doit en informer le *Compliance Officer* par écrit au moins trois jours ouvrables avant la transaction envisagée et dans tous les cas avant d'effectuer la transaction. La personne concernée devra confirmer à bref délai qu'il ou elle ne possède pas d'information privilégiée.

Si la transaction est réalisée, l'administrateur ou le membre du management exécutif devra immédiatement en informer le *Compliance Officer* par écrit et fournir la preuve de la transaction, ce qui inclut le nombre d'instruments financiers qui en font l'objet, le prix et le cas échéant les autres conditions applicables à la dite transaction.

Au 31 décembre 2006, l'ensemble des administrateurs détenait un total de 31.814.606 actions, par rapport à 31.767.056 actions au 31 décembre 2005. Ces nombres tiennent compte du nombre d'actions détenues pas les administrateurs personnes morales et leurs représentants permanents. Il convient de signaler que, de ce total, 31.753.100 actions sont détenues par Wirefree Services Belgium, actionnaire principal et également administrateur de la société.

L'ensemble des membres du «Management Committee» (à l'exception du CEO, également administrateur) détenait 72.754 actions au 31 décembre 2006, par rapport à 24.994 actions au 31 décembre 2005.

Le détail des transactions sur actions (ainsi que des transactions sur des instruments liés) est publié sur le site web de la CBFA (www.cbfa.be).

9. Relations avec et entre actionnaires

La société a été informée que les deux derniers signataires/actionnaires des conventions d'actionnaires (à savoir Wirefree Services Belgium et Telindus Group) ont mis fin à ces conventions avec effet au 6 février 2006.

Mobistar n'est pas au courant de l'existence de conventions d'actionnaires ou d'une concertation quelconque entre actionnaires.

Structure de l'actionnariat de l'entreprise au 31 décembre 2006

Actionnaires de Mobistar	Nombre d'actions	Pourcentage du Capital
Wirefree Services Belgium[1]	31.753.100	50,17%
Telindus Group[1]	2.921.182	4,62%
Autres (flottant)	28.615.639	45,21%
Nombre total d'actions[2]	**63.289.921**	**100%**

(1) Chiffres basés sur la déclaration de transparence du 30 décembre 2003.

(2) A la fin de l'année 2006, un total de 1.831 warrants était encore en circulation; chaque warrant donne droit à la souscription d'une action Mobistar contre paiement d'un prix d'exercice de 32,55 EUR.

1. Faits marquants de l'activité du groupe Mobistar

••• Evolution du marché de la téléphonie mobile

Selon les estimations de Mobistar, le marché de la téléphonie mobile a progressé de 5,4% en 2006. Le taux de pénétration du marché belge atteint désormais 91,1%, contre 83,9% fin 2005[1].

Avec 3.139.224 clients actifs fin 2006, contre 2.912.806 fin 2005 (+7,8%), Mobistar a consolidé sa position sur le marché belge avec une part de marché de 33%. La part de marché concernant les clients postpaid a, pour la première fois, atteint 40%. L'évolution du nombre de clients ne tient pas compte de la progression des cartes Machine-to-Machine, dont le nombre est passé de 49.996 fin 2005 à 67.328 fin 2006.

Grâce aux offres de fidélisation, le taux de "churn" (la proportion de clients qui quittent Mobistar durant l'année par rapport à la base clients moyenne) a diminué de 27,7% à 20,7% entre 2005 et 2006. Mobistar a bénéficié d'un transfert net de 92.676 clients dans le cadre de la portabilité du numéro, principalement sur le segment contrat.

Avec une croissance de 341.881 clients, le nombre de clients contrat atteint 51,4% de la base totale fin 2006, contre 43,6% fin 2005 et 35,4% fin 2004. Cette excellente progression est due à la politique active de migration de nos clients vers des offres contrat et au succès de notre offre BestDeal, lancée en février 2006. La proportion de clients business a progressé de façon remarquable, passant de 15% à 17,3%, principalement grâce aux très bons résultats obtenus au niveau des acquisitions avec plus de 108.000 nouveaux utilisateurs.

••• Evolution des offres et services

En matière de communication, notre ambition n'a pas changé: faire de Mobistar la marque préférée des Belges. Notre positionnement, centré sur le client davantage que sur le prix ou le produit, demeure notre principal élément différenciateur par rapport à nos concurrents. Nous souhaitons offrir au client l'assurance du meilleur choix.

Dès février 2006, Mobistar a fait évoluer son portefeuille de produits contrat selon 4 axes majeurs:

- l'inclusion dans le forfait de la possibilité d'appeler vers tous les réseaux,
- la dégressivité des tarifs en fonction de la consommation,
- la simplification de l'offre,
- l'innovation avec BestDeal, première offre contrat sans engagement sur le marché belge. Pour 5 euros par mois, le client bénéficie de la liberté d'une carte prépayée à prix avantageux et du confort d'un abonnement.

Dans le même temps, le lancement de Tempo Music, qui permet un accès exclusif au catalogue Universal Music et offre 300 SMS gratuits dans le mois à chaque recharge, a rencontré un franc succès auprès des jeunes. Fondé sur le même principe (30 minutes gratuites pour chaque recharge), Tempo Essential a également recueilli l'adhésion des consommateurs.

Mobistar a développé en 2006 une politique active de partenariats avec:

- Universal Music Mobile pour Tempo Music,
- Telenet dans le cadre d'un MVNO (Mobile Virtual Network Operator) permettant d'offrir des offres combinées fixe-mobile-ADSL, tandis que les clients Mobistar peuvent utiliser les hotspots WiFi de Telenet; fin 2006, plus de 13.000 clients Telenet utilisaient le réseau Mobistar,
- Euphony avec la poursuite de notre partenariat exclusif (offre «EuLikeIt»),
- ou encore le partage de marque avec Delhaize («Mobile-plus»), …

Le développement de la data s'est centré autour d'Orange World. Notre nouveau plan tarifaire Tempo Music capitalise sur ce portail en offrant des téléchargements à moitié prix, tandis qu'un service de téléchargement de musique a été lancé, en mai, en partenariat avec plusieurs maisons de disques.

Mobistar a poursuivi sa stratégie axée sur la convergence. Un effort particulier a été fourni sur le marché professionnel avec des solutions combinées de téléphonie fixe et mobile (One Office, Mobistar Professional, Business Everywhere, …): 40% de nos nouveaux clients business ont opté pour une offre unique. Dans le segment corporate, de nouveaux contrats importants ont été conclus et un portail dédié a été lancé en février 2006.

De même, notre stratégie de développement ADSL est restée axée sur la vente à notre base existante. Ainsi, le choix de la moitié des nouveaux clients ADSL s'est porté sur notre offre ADSL Connect, sans abonnement Belgacom, principalement par les canaux de vente à distance et les Mobistar Center. La promotion de nos 10 ans lancée en septembre, avec 50% de remise pendant 12 mois, a permis d'accélérer les ventes avec 8.778 activations durant la période de promotion.

Mobistar a choisi de renouveler le succès de la promotion de fin 2005 avec 1.000 minutes ou SMS gratuits en juin et décembre 2006. Cette promotion a permis de doper les ventes de contrats durant ces périodes.

(1) Le taux de pénétration 2005 est basé sur les statistiques de population de décembre 2005 publiées par l'INS en 2006.

Mobistar a relancé en août son programme de fidélisation visant à offrir des minutes gratuites sur le réseau Mobistar ou des SMS gratuits vers tous les opérateurs, aux clients qui prolongent leur engagement. Ce programme s'inscrit dans notre stratégie consistant à proposer plus à nos clients pour le même prix, plutôt que de donner des rabais sur les tarifs.

••• Distribution

Mobistar a poursuivi sa stratégie de distribution en 2006. Les principaux axes de développement sont restés basés sur 4 lignes directrices principales dans le cadre du projet DNO (Distribution Network Optimisation):

- le redimensionnement du paysage de la distribution afin d'accroître notre présence (implantations régionales et partenariats),
- la segmentation de chaque point de vente en fonction de son potentiel de chiffre d'affaires,
- l'augmentation du poids de la distribution exclusive (Mobistar Centers, ventes à distance, ventes en ligne, …),
- l'augmentation de la part des ventes dans la distribution ouverte pour les offres générant un volume important, tout en rationalisant la politique de rémunération de nos partenaires. Notre offre BestDeal a largement bénéficié de cette stratégie.

Le développement du réseau de magasins Mobistar détenus en propre s'est poursuivi avec l'ouverture de 7 nouveaux magasins en 2006, ce qui porte leur nombre total à 12. Le réseau des Mobistar Center a, quant à lui, été optimisé. L'opérateur compte 127 Mobistar Center fin 2006.

Afin de permettre à Mobistar d'atteindre ses objectifs dans le segment de sa clientèle business, le réseau de distribution exclusif s'est renforcé, ainsi qua la vente directe. Cette politique de proximité, initiée dès 2005, a permis de signer des contrats importants avec des entreprises telles que Daimler-Chrysler, InBev, Caterpillar, ING et Winterthur.

De nouveaux canaux de vente ont été développés au travers de deux équipes: l'une dédiée à la vente de capacité de trafic, dont les MVNO, et l'autre focalisée sur le développement de la vente en ligne.

••• Développement du réseau

Grâce au renouvellement complet du réseau entrepris, en 2005, avec Nortel Networks, Mobistar a poursuivi, en 2006, sa stratégie de déploiement visant à renforcer la couverture «deep indoor» et, surtout, à permettre un essor rapide et à moindre coût de la 3G (UMTS principalement).

La couverture UMTS atteint 45% de la population fin 2006, en conformité avec les contraintes imposées par le régulateur. Outre la densification des zones d'Anvers et de Bruxelles, déjà couvertes en 2005, l'UMTS a été déployé à Liège et Gand. Mobistar demeure le seul opérateur en mesure de proposer à ses clients du haut débit mobile sur l'ensemble de son réseau grâce à la complémentarité entre son réseau EDGE et son réseau UMTS, avec plus de 99% de la population couverte.

Anticipant sur le besoin toujours plus important de transmission de données, en particulier pour nos clients business, Mobistar a rapidement mis en place la technologie HSDPA (High Speed Downlink Packet Access), une évolution de l'UMTS permettant des débits trois fois supérieurs. La technologie HSDPA est disponible sur l'ensemble du réseau 3G de Mobistar.

Mobistar a renouvelé, en 2006, certaines de ses plateformes techniques, dont sa plateforme IN (Intelligent Network), pour soutenir les offres et services prépayés des prochaines années. Une nouvelle plateforme voix sur IP (Internet Protocol) a également été mise en place en 2006 afin de se préparer au développement des offres VoIP (Voice over IP).

Le cœur de réseau a fait l'objet d'une évolution majeure avec le début du déploiement de la technologie NGN (Next Generation Network), qui permettra d'évoluer vers des services totalement convergents tout en soutenant la croissance du trafic, en particulier en raison du succès des offres promotionnelles (1.000 minutes gratuites, …).

En 2006, Mobistar a poursuivi le déploiement de son réseau dégroupé afin de permettre aux clients ADSL de ne plus payer un abonnement à l'opérateur historique: 50% des nouveaux clients ADSL ont choisi cette formule.

La stratégie de partenariat a été renforcée, principalement avec le soutien du Groupe France Télécom, mais aussi avec des partenaires extérieurs. Des études ont été lancées avec ces derniers pour juger de l'opportunité de sous-traiter une partie de nos activités techniques dans l'optique de garantir notre flexibilité, un accès aux meilleures technologies et aussi une optimisation de nos coûts.

Le réseau Mobistar compte 3.312 sites fin 2006, dont 1.125 sont partagés avec les autres opérateurs. Ceci représente 8.968 cellules, soit 542 de plus que fin 2005.

••• Une puissance de marché significative

Depuis le 21 janvier 2003, l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT) considère Mobistar comme un «opérateur ayant une puissance significative de marché» sur le marché des réseaux publics mobiles et sur le marché national de l'interconnexion. Ce statut a des conséquences directes en

matière d'orientation des tarifs de gros sur les coûts de revient, de non-discrimination et d'obligation de transparence des tarifs de détail.

En 2005, l'IBPT a pris l'initiative de créer un modèle de coût relatif à l'orientation des tarifs de terminaison des trois opérateurs mobiles actifs sur le marché belge. Mobistar a apporté sa pleine collaboration au projet en fournissant à l'IBPT toutes les informations demandées et en clarifiant le point de vue de la société pour que ce modèle reflète au mieux la situation du marché belge.

Suite à ces analyses et discussions, la décision de l'IBPT, prise en septembre 2006, a conduit à une réduction généralisée de 16,4% des tarifs de MTR pour les 3 opérateurs belges. Pour Mobistar, le tarif moyen est passé à 0,1333 euro à partir du 1er novembre, contre 0,1595 euro précédemment. Une nouvelle baisse est prévue à partir du 1er mai 2007.

L'IBPT prévoit d'aligner les tarifs de terminaison d'appel entre Proximus et Mobistar à partir de 2008.

Le Groupe Orange, dont fait partie Mobistar, a adopté le code de conduite entre opérateurs européens visant à baisser le tarif des communications internationales et du roaming. C'est dans ce contexte que Mobistar a lancé, en juin 2006, le forfait Traveller Advantage permettant des réductions de prix jusqu'à 28%. Mobistar a, par ailleurs, poursuivi son alliance avec le Groupe France Télécom et Freemove afin d'étendre ses accords de roaming à des tarifs avantageux. A partir d'octobre 2006, Mobistar a également réduit ses tarifs inter-opérateurs (IOT) pour les communications roaming en Europe.

Mobistar a choisi de contester le montant demandé par l'opérateur historique au titre du service universel, en particulier en raison du mode de calcul qui, selon Mobistar, ne reflète pas la réalité des coûts.

••• Evénements importants survenus après la clôture de l'année comptable

Mi-janvier 2007, Mobistar a achevé le rafraîchissement de sa marque en lançant une nouvelle identité visuelle, fondée, entre autres, sur un nouveau logo.

Afin de renforcer la maîtrise des coûts, le Conseil d'Administration de Mobistar a validé, le 6 février 2007, le choix d'Ericsson pour sous-traiter une partie de ses activités réseau.

2. Commentaires sur les comptes consolidés établis suivant les normes internationales IFRS

Le périmètre de consolidation englobe la société Mobistar S.A. ainsi que 50% de l'association momentanée 'Irisnet' constituée à parts égales par France Télécom S.A. et la société Telindus S.A. Mobistar S.A. ne détient pas de droit de vote formel au sein de l'association momentanée mais considère qu'elle y exerce effectivement le contrôle conjointement avec son partenaire Telindus S.A. et assume les risques liés à son activité.

••• Résultats

Pour l'année 2006, le groupe a enregistré un résultat net consolidé de 299,5 millions d'euros, en croissance de 10,8% par rapport aux 270,3 millions d'euros réalisés l'exercice précédent. La capacité d'autofinancement générée après prise en compte des impôts sur le résultat de 142,1 millions d'euros, des dividendes distribués pour 151,9 millions d'euros et du remboursement du capital social pour 101,2 millions d'euros, s'est élevée à 13,4 millions d'euros, à comparer aux 199,1 millions d'euros atteints en 2005, année durant laquelle il n'avait été procédé à aucun remboursement du capital social.

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 6,6%, passant de 1.451,1 millions d'euros en 2005, à 1.546,8 millions d'euros en 2006. Le chiffre d'affaires de la téléphonie a augmenté de 6,5%, passant de 1.404,3 millions d'euros à 1.496,1 millions d'euros. Le revenu provenant de la vente de matériel, en particulier de terminaux GSM, a montré une progression de 8,3% à 50,7 millions d'euros contre 46,8 millions d'euros en 2005.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile s'est accru de 7,4%, passant de 1.360,9 millions d'euros à 1.462,2 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de l'activité fixe a connu, quant à lui, une régression de 6,2% résultant des faibles revenus enregistrés dans l'activité de revente de trafic voix fixe, passant ainsi de 90,2 millions d'euros à 84,6 millions d'euros en 2006.

L'augmentation de 7,8% du nombre de clients actifs a contribué pour une bonne part à l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé dans la téléphonie mobile. Cette progression est principalement liée à l'activité postpayée (+26,9%, soit +341.881 clients), tant dans le segment business que dans le segment résidentiel. Elle a été soutenue par la portabilité des numéros entre les opérateurs de téléphonie mobile, l'attractivité du portefeuille d'offres (en particulier BestDeal) ainsi que par l'efficacité des différents canaux de distribution. La base postpayée représente désormais 51,4% de la base clients mobile totale. Les migrations et l'augmentation de la concurrence ont entraîné une diminution de la base prépayée (-7%).

Conformément à la décision de l'IBPT, qui a finalisé en 2006 son modèle de coût analytique, Mobistar a diminué, en novembre 2006, ses tarifs de terminaison de 16,4% pour les appels des autres opérateurs vers son réseau (Mobile Terminating Rate ou MTR).

Essentiellement grâce à l'effort d'augmentation de la base clientèle «abonnements» et au développement de l'usage, l'ARPU

(Average Revenue per User, revenu moyen par client) a continué sa progression pour s'établir à 38,75 euros par mois par client actif, en augmentation de 1,9% sur un an. L'ARPU postpayé a diminué de 62,7 à 57,5 euros en raison de la pression tarifaire sur le marché entreprise, l'impact des baisses de MTR et le profil des nouveaux clients postpayés. Dans le même temps, l'ARPU prépayé s'est maintenu à 17,5 euros, grâce à une forte augmentation de l'usage, en particulier avec les offres Tempo Music et Tempo Essential.

En ce qui concerne les activités de Mobile Data, les revenus totaux nets provenant de la transmission mobile de données, après déduction de la rétribution des partenaires, ont représenté 14,1% du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile.

Les applications SMS ont généré un chiffre d'affaires net de 198,8 millions d'euros contre 181,2 millions d'euros en 2005. Le nombre de SMS envoyés par nos clients a progressé sous l'impulsion d'offres innovantes telles que Tempo Music ou les offres d'abondance postpayées. La croissance a été aussi remarquable dans les SMS envoyés par nos clients depuis un réseau étranger, avec un doublement du chiffre d'affaires.

La croissance des activités de mobile data a été renforcée par la diversification des applications et la pénétration croissante des téléphones multimédias sur le marché. Mobistar a activement pris part à la distribution de ce type de terminal. De nouvelles sources de revenus ont été développées, en particulier dans le domaine Business avec les offres Business Everywhere ou encore grâce à la pénétration croissante des applications liées au Blackberry.

Les autres produits opérationnels restent stables à 27,8 millions d'euros en 2006, à comparer aux 28,8 millions d'euros réalisés en 2005. Ces produits proviennent principalement des revenus de la refacturation de services prestés au groupe Orange et des revenus générés par les informations fournies aux autorités judiciaires. Durant l'exercice 2005, une plus-value de 2 millions d'euros avait été actée sur la réalisation d'immobilisations corporelles dans le cadre du projet de renouvellement du matériel radio du réseau de téléphonie.

Le contrôle efficient et continu de l'ensemble des frais généraux permet de maintenir leur croissance à un niveau inférieur à celui du chiffre d'affaires.

Les charges opérationnelles sont ainsi passées de 1.076,8 millions d'euros en 2005 à 1.133,8 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 5,3%.

Les coûts d'interconnexion ont progressé moins rapidement que le chiffre d'affaires, soit 347,9 millions d'euros en 2006 contre 332 millions d'euros en 2005, en particulier suite à la réduction des tarifs d'interconnexion intervenue en novembre 2006 conformément à une décision de l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications applicable aux trois 3 opérateurs belges.

Les autres coûts d'acquisition des produits et services vendus ont enregistré une hausse de 13,1 millions d'euros pour s'élever à 155,8 millions d'euros au terme de l'année 2006 suite à la croissance du nombre de lignes louées lié au développement de l'activité ADSL et des coûts d'exploitation liés à l'augmentation du nombre de sites sur le réseau.

D'autre part, le coût des services et biens divers a augmenté de 15,4 millions d'euros pour s'établir à 30,5 millions d'euros en raison de l'effet combiné de l'évolution de la rémunération des canaux de distribution (liée à l'augmentation des ventes d'abonnements), mais aussi de la quote-part élevée de Mobistar dans les coûts du service universel telle qu'elle a été calculée par le régulateur. Tant la méthode de calcul que le résultat qui en découle ont été contestés par Mobistar au motif qu'ils ne reflètent pas la réalité des coûts du service universel.

Les avantages du personnel ont enregistré une hausse de 4,9 millions d'euros avec un niveau d'effectif stable par rapport à 2005 et résulte de l'augmentation annuelle et de l'indexation des rémunérations, d'un montant moins élevé des indemnités de préavis accordées, de l'octroi en 2006 d'un 'profit sharing bonus' et du coût du plan d'achat d'actions propres accordé au personnel durant l'exercice.

Les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles sont restés stables avec un total de 173,8 millions d'euros au terme de l'exercice 2006, contre 172 millions d'euros en 2005.

L'évolution des autres charges d'exploitation s'explique pour l'essentiel par l'augmentation du coût des taxes locales sur les mâts et antennes GSM et par l'augmentation des provisions pour créances douteuses en ligne avec l'évolution de l'activité.

Le résultat opérationnel du groupe est passé de 403,1 millions d'euros en 2005 à 440,8 millions d'euros pour l'exercice sous revue, en progression de 9,4%.

La performance de l'année s'est traduite par une évolution positive de 12% du résultat opérationnel de l'activité mobile qui est passé de 400,4 millions d'euros en 2005 à 448,4 millions d'euros en 2006.

La contribution de la téléphonie fixe au résultat opérationnel du groupe Mobistar s'est élevée à -7,6 millions d'euros en 2006, contre 2,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat opérationnel a été influencé négativement par une diminution des revenus provenant de la revente de trafic voix fixe.

En 2006, les produits financiers se sont élevés à 2,1 millions

d'euros, et les charges financières à 1,4 million d'euros, en diminution significative par rapport à 2005 (11,6 millions d'euros) qui avait vu le remboursement anticipé de l'emprunt à long terme octroyé par le groupe France Télécom et la clôture des instruments financiers de couverture associés.

Pour l'exercice écoulé, le bénéfice net réalisé ressort à 299,5 millions d'euros, en progression de 10,8% après prise en compte d'une charge d'impôts sur le résultat de 142,1 millions d'euros. Tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action ont grimpé de 10,5% pour s'établir à 4,73 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 3 mai 2006 a ratifié la proposition faite par le Conseil d'Administration d'octroyer, d'une part un dividende brut de 2,40 euros par action ordinaire au titre de l'exercice 2005, représentant un total de 151,9 millions d'euros et, d'autre part, de procéder au remboursement du capital social libéré à concurrence de 1,60 euro par action, soit un total de 101,2 millions d'euros.

Pour ce qui concerne l'exercice 2006, le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se réunira le 2 mai 2007 de distribuer un dividende ordinaire de 2,70 euros par action et un dividende extraordinaire de 1,80 euro par action, soit un total de 284,8 millions d'euros.

••• Bilan

Le total du bilan consolidé a atteint 1.117,8 millions d'euros au terme de l'exercice 2006, soit un niveau équivalent aux 1.120 millions d'euros actés au terme de l'exercice précédent.

Les actifs non-courants s'élèvent à 827,8 millions d'euros à fin 2006 contre 841,5 millions d'euros à fin 2005 et se composent des éléments suivants:

- Le goodwill de 10,6 millions d'euros résultant de l'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. en 2001. Ce goodwill est entièrement alloué à l'activité mobile et, la valeur recouvrable de celle-ci excédant sa valeur comptable à la fin de l'exercice, aucune perte de valeur n'a été actée.
- Les immobilisations incorporelles affichant une valeur nette de 325,3 millions d'euros à fin 2006 à comparer aux 358,7 millions d'euros à fin 2005. Les durées de vie des immobilisations incorporelles ont été revues durant l'exercice et restent inchangées par rapport à 2005.
- Les immobilisations corporelles s'élevant à 491,2 millions d'euros à la fin de l'exercice 2006 à comparer aux 465 millions d'euros actés à la fin de l'exercice 2005. Les durées de vie des immobilisations corporelles ont également été revues durant l'exercice et restent inchangées par rapport à 2005.
- Les actifs nets d'impôts différés ayant trait, pour l'essentiel, aux crédits d'impôts liés aux investissements, aux différences temporaires résultant de la prise en charge des coûts d'emprunts et des coûts de développement des sites intranet, ainsi qu'au revenu alloué aux minutes de trafic octroyées gratuitement aux clients dans le cadre des contrats d'abonnement, s'élèvent à 0,6 million d'euros au terme de l'exercice 2006 et à 7,1 millions d'euros au terme de l'exercice précédent.

Les actifs courants augmentent d'un exercice à l'autre, passant d'un total de 278,5 millions d'euros fin 2005 à 289,9 millions d'euros fin 2006. Ils se composent des éléments suivants:

- Les inventaires de marchandises qui s'élèvent à 7 millions d'euros, soit une augmentation de 1,2 million d'euros par rapport à fin 2005.
- Les créances commerciales (166,2 millions d'euros à fin 2006 contre 169,4 millions d'euros à fin 2005) et les revenus à facturer (33,1 millions d'euros à fin 2006 contre 23,3 millions d'euros à fin 2005).
- Les 'autres actifs courants' diminuent de 25,3 millions d'euros à fin 2005 à 15,6 millions d'euros à fin 2006, suite à une diminution de l'acompte TVA du mois de décembre 2006 et, dans une moindre mesure, d'une diminution des charges à reporter.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 68 millions d'euros à fin 2006, soit une augmentation de 13,4 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice 2005. Le tableau des flux de trésorerie donne le détail des flux ayant donné lieu à cette évolution.

Les capitaux propres ont augmenté de 47,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2006, passant de 716,2 millions d'euros à 763,8 millions d'euros:

- Ensemble, le capital social et les primes d'émission ont été réduits à concurrence de 100,7 millions d'euros durant 2006 suite à l'exercice de 16.266 warrants par les membres du personnel (0,5 million d'euros) et au remboursement du capital social libéré conformément à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2006 (101,2 millions d'euros).
- La réserve légale a augmenté de 14 millions d'euros suite à l'application de la règle légale imposant l'affectation de 5% du bénéfice de l'exercice sous cette rubrique des capitaux propres, après imputation des pertes reportées éventuelles.
- Dans le cadre du plan d'achat d'actions propres que Mobistar a offert en souscription aux membres du personnel en septembre 2005, un solde de 15.614 actions propres évaluées à 1 million d'euros subsistait au terme de l'exercice 2005. Ces actions propres ont été revendues sur le marché au début 2006, générant une perte de 0,1 million d'euros.
- Un nouveau plan d'achat d'actions propres a été souscrit en 2006 et revendu aux membres du personnel moyennant décote. La moins-value réalisée s'élève à 1,6 million d'euros tandis que la juste valeur de l'avantage octroyé au personnel se monte à 1,9 million d'euros.

- Outre les moins-values réalisées sur actions propres et la juste valeur du plan d'achat d'actions propres 2006, l'évolution du bénéfice reporté, qui passe de 238,4 millions d'euros à 371,6 millions d'euros, résulte du profit net de l'exercice après affectation à la réserve légale (285,6 millions d'euros), du paiement du dividende 2005 (151,9 millions d'euros) et du coût des transactions sur fonds propres (0,7 million d'euros).

Les dettes non-courantes sont constituées des dettes commerciales à plus d'un an (1 million d'euros en 2006) et des provisions à long terme destinées à couvrir les litiges (5,3 millions d'euros en 2006 et 4,4 millions d'euros en 2005) et les coûts de démantèlement des sites et de remise en état des bâtiments loués (7,7 millions d'euros en 2006 et 6,6 millions d'euros en 2005).

Les dettes courantes diminuent de 52,8 millions d'euros, passant ainsi de 392,8 millions d'euros à fin 2005, à 340 millions d'euros à fin 2006:

- Les emprunts à court terme, liés à l'activité de l'association momentanée 'Irisnet', restent inchangés à 2,4 millions d'euros.
- L'encours des dettes commerciales a enregistré une diminution de 33,3 millions d'euros à la fin de l'exercice, l'encours temporairement élevé constaté à la fin de l'exercice 2005 étant lié pour une large part aux dépenses d'investissement engagées dans le programme de renouvellement de l'équipement radio du réseau et de mise en place de la technologie EDGE.
- Les dettes résultant des avantages accordés au personnel diminuent de 6,3 millions d'euros, passant de 38,1 millions d'euros à fin 2005 à 31,8 millions d'euros à fin 2006, à cause de cotisations d'assurance-groupe non facturées à la date de clôture en 2005 et d'une réduction de la provision de bonus de performance en 2006.
- L'augmentation des dettes fiscales estimées résulte de l'excédent que présente la charge d'impôts de l'exercice, soit 135,6 millions d'euros, sur les versements anticipés d'impôts qui se montent à 117 millions d'euros.
- Les revenus constatés d'avance diminuent de 31,9 millions d'euros pour se fixer à 44,4 millions d'euros à la fin de l'exercice, suite à l'allocation de revenu aux minutes de trafic délivrées gratuitement aux clients abonnés (15 millions d'euros à fin 2006 pour 2,2 millions d'euros à fin 2005) et à d'importantes livraisons de cartes prépayées dans la distribution durant le mois de décembre 2005.
- Les autres dettes courantes augmentent de 0,7 million d'euros pour s'établir à 1,1 million d'euros suite à la subsistance du reliquat du dividende 2006 restant à payer au terme de l'exercice.

••• Instruments financiers, objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Depuis l'introduction de l'euro, l'exposition de Mobistar au risque de change a été réduite et aucun contrat de change à terme ni aucun autre instrument financier relatif au risque de change n'a par conséquent été conclu.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

Par voie de conséquence, les principaux risques découlant des instruments financiers de Mobistar sont le risque de crédit et le risque de liquidité:

> **Risque de crédit:** Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence.

> **Risque de liquidité:** L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, ceci en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés.

3. Commentaires sur les comptes annuels de l'exercice 2006 de Mobistar S.A. établis suivant les normes comptables belges

••• Compte de résultats

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 a atteint 1.557,1 millions d'euros, en progrès de 5,6% par rapport aux 1.474,4 millions d'euros réalisés durant l'exercice précédent. Cette croissance doit être mise en perspective avec les facteurs évoqués plus haut.

La production immobilisée, comprenant les frais de développement informatique et les frais de recherche et conception des nouveaux sites nécessaires au déploiement du réseau, s'est élevée à 8,8 millions d'euros pour l'exercice 2006, contre 9,2 millions d'euros pour l'exercice 2005.

Les autres produits d'exploitation se sont montés à 31,5 millions d'euros, comparables aux 33,5 millions d'euros réalisés en 2005. Ces produits proviennent principalement des revenus de la refacturation de services prestés au sein du groupe Orange, des revenus de la refacturation des sites partagés avec les autres opérateurs, ainsi que des revenus générés par les informations

fournies aux autorités judiciaires. En 2005, une plus-value de 2 millions d'euros avait été actée sur la réalisation d'immobilisations corporelles dans le cadre du projet de renouvellement du matériel radio du réseau de téléphonie.

Les charges d'exploitation, dont le rythme de croissance est inférieur à celui du chiffre d'affaires, continuent d'être bien maîtrisées. Elles se sont élevées à 1.179,2 millions d'euros, en augmentation de 5,1% par rapport aux 1.121,8 millions d'euros réalisés en 2005, et sont réparties comme suit:

- Les achats et approvisionnements ont représenté un montant de 528,7 millions d'euros, constitué principalement des coûts d'interconnexion (65,8% du total, contre 66,8% en 2005). Le solde est principalement constitué des charges liées à l'exploitation du réseau technique, des liaisons louées et du coût des ventes de GSM et de cartes SIM.
- Les services et biens divers ont atteint un total de 306,2 millions d'euros, à comparer aux 291,4 millions d'euros de l'exercice précédent. Cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement de la rémunération des canaux de distribution, lié à l'évolution favorable de la base clients et de la contribution de Mobistar dans les coûts du service universel telle qu'elle a été calculée par le régulateur. Mobistar a contesté tant la méthode de calcul appliquée que le résultat qui en découle au motif qu'ils ne correspondent pas au coût réel du service universel.
- Les rémunérations, charges sociales et pensions ont représenté un montant de 140,9 millions d'euros, contre 137,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. En 2006, l'effectif moyen est resté stable par rapport à 2005 et la croissance modérée des coûts s'explique par l'augmentation annuelle et l'indexation des rémunérations, par un montant moins élevé des indemnités de préavis accordées et par l'octroi d'un 'profit sharing bonus' durant l'exercice écoulé.
- Les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles, se sont élevés à 186,5 millions d'euros pour l'exercice 2006, contre 184,2 millions d'euros en 2005. Les durées de vie de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles ont été revues durant l'exercice 2005 et restent inchangées en 2006.
- Les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales se sont montées à 4,8 millions d'euros en 2006, en hausse de 3,1 millions d'euros, principalement suite à l'augmentation des taxes communales et provinciales sur les pylônes, mâts et antennes GSM. La provision pour couvrir la créance représentative des taxes communales et provinciales enrôlées et contestées (voir paragraphe concernant les litiges) a grimpé à 20 millions d'euros à fin 2006, contre 14,9 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.
- Les provisions pour risques et charges concernant divers litiges se sont chiffrées à 0,9 million d'euros comme en 2005.
- Les autres charges d'exploitation ont représenté un total de 11,2 millions d'euros en 2006, contre 9,1 millions d'euros en 2005, augmentation provenant essentiellement de la prise en perte définitive de créances commerciales provisionnées lors d'exercices antérieurs.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice ressort à 418,1 millions d'euros, en progression de 5,8% par rapport aux 395,3 millions d'euros réalisés en 2005.

Les produits financiers générés durant l'exercice se sont élevés à 2,6 millions d'euros, en diminution par rapport aux 4,2 millions d'euros réalisés en 2005.

Les charges financières de l'exercice se sont inscrites à 4,8 millions d'euros, y compris une moins-value de 1,6 million d'euros réalisée dans le cadre du plan de souscription d'actions propres octroyé aux membres du personnel durant l'exercice écoulé. Cela représente une diminution significative par rapport aux charges de 12,3 millions d'euros supportés durant l'exercice précédent qui a vu le remboursement anticipé de l'emprunt à long terme octroyé par le groupe France Télécom ainsi que la clôture des swaps de taux d'intérêt associés.

Aucun résultat exceptionnel n'a été acté durant l'exercice alors qu'une moins-value de 1 million d'euros avait été actée en 2005 pour couvrir la perte définitive d'une créance ouverte sur la filiale liquidée Mobistar Corporate Solutions S.A.

Au terme de l'exercice, Mobistar S.A. a réalisé un bénéfice avant impôts de 415,9 millions d'euros, en progression de 7,7% par rapport aux 386,2 millions d'euros réalisés en 2005. La charge d'impôts sur le revenu estimée pour l'exercice 2005 s'est élevée à 135,6 millions d'euros, dont 117 millions d'euros ont été acquittés par le biais des versements anticipés d'impôts.

Mobistar S.A. a présenté un résultat net après impôts de 280,3 millions d'euros au titre de l'exercice sous revue, contre 262,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 6,8%.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter le résultat de la manière suivante:

	Millions d'euros
• Bénéfice de l'exercice à affecter	280,3
• Bénéfice reporté de l'exercice précédent	120,0
• Bénéfice à affecter	400,3
• Prélèvements sur les réserves	1,0
• Affectation à la réserve légale	14,0
• Rémunération du capital - dividende ordinaire 2006 - 2,70 euros par action	170,9
• Rémunération du capital - dividende extraordinaire 2006 - 1,80 euro par action	113,9
• Bénéfice à reporter	102,5

••• Bilan

Le total bilantaire de la société s'est élevé à 1.140,7 millions d'euros, comparable aux 1.148,9 millions d'euros rapportés lors de l'exercice 2005.

Les investissements en immobilisations incorporelles et corporelles effectués au cours de l'exercice s'élèvent à 166,2 millions d'euros, traduisant un retour à un niveau d'activité normale après avoir investi un montant net de 201,1 millions d'euros en 2005, essentiellement dans le renouvellement du matériel radio, poursuivi en 2006, et dans la mise en place de la technologie EDGE.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties de la manière suivante:

- Les immobilisations incorporelles ont représenté un montant de 353,2 millions d'euros. Elles sont essentiellement liées aux licences GSM et UMTS et aux développements informatiques y afférents, ainsi qu'à la valeur nette du goodwill de 24,9 millions d'euros qui se décompose comme suit:
  - Goodwill de 60,1 millions d'euros résultant de l'acquisition, en 2003, de l'universalité des biens de Mobistar Corporate Solutions S.A., amorti sur 5 ans. La valeur nette du goodwill s'élevait à 24,1 millions d'euros au terme de l'exercice.
  - Goodwill de fusion de 1,4 million d'euros comptabilisé en vertu des dispositions de l'article 78, § 7, a de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 suite à la fusion par absorption dans Mobistar S.A. de sa filiale Mobistar Affiliate S.A., en date du 4 mai 2005, avec effet rétroactif au 1er janvier 2005. La valeur nette du goodwill de fusion, amorti sur 5 ans, s'élevait à 0,8 million d'euros au terme de l'exercice.
- Les immobilisations corporelles ont représenté un montant de 488,8 millions d'euros. Elles sont relatives aux infrastructures de réseau, au matériel de téléphonie et aux services à valeur ajoutée.

Les actifs circulants se sont inscrits en augmentation de 12,1 millions d'euros pour s'établir à 298,5 millions d'euros à la fin de l'exercice 2006. Ce résultat provient pour l'essentiel d'une augmentation du niveau des stocks de marchandises (+1,2 million d'euros), d'une diminution des créances commerciales (-1,7 million d'euros), de la diminution des autres créances (-6,7 millions d'euros) provenant, à titre principal, de l'acompte de TVA payé sur les opérations du mois de décembre 2006, de la revente des actions propres subsistant à la fin de l'exercice précédent (-1 million d'euros), de l'augmentation des placements de trésorerie et valeurs disponibles (+13,4 millions d'euros) et, enfin, de l'augmentation des comptes de régularisation (+6,9 millions d'euros).
Le Comité de Rémunération de Mobistar S.A. a décidé en avril 2006 d'octroyer aux cadres de la société un plan de souscription d'actions propres. A cette fin, Mobistar S.A. a racheté sur le marché un total de 150.750 actions propres au prix unitaire moyen de 60,47 euros et le personnel les a entièrement souscrites moyennant décote au prix unitaire de 50,11 euros. L'offre de souscription a été ouverte aux cadres de Mobistar du 12 au 21 avril 2006. La moins-value de 1,6 million d'euros réalisée sur les titres cédés a été actée en charges financières de l'exercice. Les actions propres présentes au bilan à fin 2005 ont été revendues durant l'exercice et une moins-value de 0,1 million d'euros a été réalisée à cette occasion.

Dans le cadre du plan warrants proposé aux membres du personnel en 2001, 16.266 warrants ont été convertis en un nombre équivalent d'actions ordinaires durant l'année 2006, dont 8.151 au prix d'exercice de 34,15 euros, et 8.115 au prix d'exercice de 32,55 euros, entraînant une augmentation du capital social de 0,1 million d'euros et des primes d'émission de 0,4 million d'euros. Le nombre de warrants subsistant au terme de l'exercice s'élevait à 1.831.

Au niveau des fonds propres, le capital social a augmenté de 0,1 million d'euros suite à l'exercice des warrants dont question ci-avant et de 20,7 millions d'euros suite à l'intégration des primes d'émission. Le capital social a ensuite fait l'objet d'un remboursement de 101,2 millions d'euros aux actionnaires conformément à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 3 mai 2006. La réserve légale a été augmentée à raison de 5% du bénéfice de l'exercice, soit 14 millions d'euros. La réserve indisponible a été soldée suite à la revente sur le marché des actions propres subsistant à fin 2005. Le solde du bénéfice à affecter, après attribution du dividende de l'exercice 2006, soit 284,8 millions d'euros, s'est élevé à 102,5 millions d'euros.

Au terme de l'exercice 2006, les capitaux propres d'un montant de 494,9 millions d'euros étaient constitués par:

- le capital souscrit de 356,7 millions d'euros,
- les primes d'émission de 0,4 million d'euros,
- la réserve légale de 35 millions d'euros,
- le bénéfice reporté de 102,5 millions d'euros,
- les subsides en capital de 0,3 million d'euros.

Les dettes commerciales, y compris celles à plus d'un an, ont enregistré une diminution significative de 32 millions d'euros, l'encours à fin 2005 incluant de manière temporaire un montant significatif de dépenses d'investissement liées au renouvellement de l'équipement radio du réseau et à la mise en place de la technologie EDGE.

Les dettes fiscales estimées ont augmenté de 18 millions d'euros, la charge estimée de l'impôt de l'exercice, soit 135,6 millions d'euros, n'étant couverte par des versements anticipés qu'à concurrence de 117 millions d'euros.

Les autres dettes ont inclus les dividendes octroyés aux action-

naires, respectivement au titre des exercices 2006 (284,8 millions d'euros) et 2005 (151,9 millions d'euros).

Les provisions et dettes au terme de l'exercice 2006 se sont élevées à 645,8 millions d'euros et se décomposent comme suit:

- les provisions pour risques et charges pour un montant de 7,7 millions d'euros, contre 6,9 millions d'euros au terme de l'exercice précédent,
- les dettes à un an au plus pour un montant de 578,6 millions d'euros, contre 466,5 millions d'euros en 2005, avec la ventilation suivante:
  - dettes commerciales: 241,3 millions d'euros, contre 274,3 millions d'euros en 2005,
  - dettes fiscales, salariales et sociales: 51,5 millions d'euros, contre 39,8 millions d'euros en 2005,
  - autres dettes: 285,8 millions d'euros, contre 152,4 millions d'euros en 2005,
- des comptes de régularisation pour un montant de 58,5 millions d'euros, contre 75,4 millions d'euros en 2005.

••• Litiges

Antennes: Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales permettant une taxation annuelle sur les pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées auprès du Conseil d'Etat et des tribunaux de première instance (chambre fiscale).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés Européennes, celle-ci a jugé dans son arrêt du 8 septembre 2005 que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs sur le marché.

Dans son rapport du 19 septembre 2006, l'auditeur du Conseil d'Etat a par ailleurs estimé que, dans le cas du recours introduit contre une commune en particulier, la violation du principe d'égalité de traitement entre opérateurs était fondée.

Etant donné ces recours, la créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 20 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 5,1 millions d'euros à charge de l'exercice.

Tarifs de terminaison: Un concurrent a contesté une décision de l'IBPT qui déterminait les tarifs de terminaison de Mobistar à partir de 2003. Mobistar est intervenue dans la procédure lancée contre l'IBPT afin de défendre au mieux ses intérêts. En juin 2006, la Cour d'appel a annulé la décision mais pour des raisons purement formelles. Mobistar a également lancé, tout comme Proximus et Base, une action en annulation contre la décision du régulateur du 11 août 2006 fixant les tarifs de terminaison des trois opérateurs mobiles pour la période 2006-2008. Mobistar attaque entre autres le fait que la décision impose la symétrie des tarifs de terminaison entre Mobistar et Proximus au courant de l'année 2008 et que la décision impose à Mobistar les obligations de non-discrimination et de séparation comptable.

Mobistar est également intervenue dans l'action lancée par Base à l'encontre de Proximus: Base réclame des dommages et intérêts en réparation de pratiques d'**abus de position dominante** dans certains segments business. Mobistar appuie cette requête et demande, en outre, la désignation d'un expert afin de déterminer l'importance du dommage subi. Le litige est pendant devant les tribunaux.

Les trois opérateurs actifs en Belgique ont décidé de contester la décision de l'IBPT relative à la détermination du **coût de portage** en cas de portabilité d'un numéro mobile. Mobistar soutient que le prix requis pour des portages de plusieurs numéros est trop élevé et que payer ce prix revient à subsidier les activités commerciales de l'acteur dominant. La Cour européenne de Justice, à Luxembourg, qui était prise par le biais d'une question préjudicielle, a jugé en juillet 2006 que le régulateur peut fixer des prix maxima sur base d'un modèle théorique de coûts à condition que ces prix soient fixés en fonction des coûts et que les consommateurs ne soient pas dissuadés de faire usage de la facilité de la portabilité. Le litige national est toujours pendant.

KPN Netherlands a assigné Mobistar pour l'utilisation de la **couleur verte en tant que marque**. KPN demande à Mobistar de cesser d'utiliser la couleur verte en tant que marque principale dans toute sa communication. Un jugement en première instance en faveur de Mobistar a été rendu, Mobistar peut dès lors continuer à utiliser la couleur verte. KPN a interjeté appel.

Mobistar est impliqué, ensemble avec d'autres opérateurs alternatifs, dans plusieurs actions juridiques concernant le système de compensation financière prévue en matière de fourniture des **tarifs sociaux**. Sont ainsi attaqués: l'Arrêté Royal fixant les modalités du système de compensation, la décision du régulateur fixant la méthodologie de coûts, et la décision du régulateur qui impose de rembourser partie du coût des tarifs sociaux. Les opérateurs attaquent la non-conformité du système avec les dispositions du droit communautaire, raison pour laquelle ils ont également déposé plainte auprès de la Commission Européenne.

Mobistar a été condamnée en première instance à payer une commission d'intermédiation dans le cadre d'un contrat de vente de trafic signé avec un partenaire commercial. Un expert a été désigné afin d'évaluer la commission réclamée par la partie adverse. Mobistar a décidé de faire appel du jugement rendu.

Mobistar a, en outre, une action pendante devant la Cour de

Cassation qui concerne le droit d'action de Mobistar d'agir en justice contre les décisions de l'IBPT prises à l'encontre de Belgacom S.A. en matière de **dégroupage de la boucle locale ou de bitstream**.

4. Tendances

En 2007 Mobistar continuera à faire évoluer son offre de produits et services simples et innovants, de manière à répondre toujours mieux aux besoins du client. Mobistar entend ainsi affirmer toujours plus son caractère hautement commercial et innovant. C'est dans ce cadre que s'inscrit le nouveau look & feel de sa marque, initié dès le début de l'année.

D'autre part, l'opérateur souhaite renforcer la maîtrise de ses coûts. Il a été décidé au Conseil d'Administration du 6 février d'externaliser une partie des activités réseau à Ericsson dans le courant de l'année 2007. Une convention collective de travail, garantissant les conditions des employés transférés, a été conclue avec les partenaires sociaux. De nouvelles mesures seront également prises pour augmenter la productivité dans tous les domaines d'activité de l'entreprise.

Dans une situation de marché difficile avec des conditions d'accès défavorables, Mobistar entend maintenir une offre ADSL de qualité pour ses clients. Diverses initiatives sont envisagées afin d'améliorer sensiblement la rentabilité de cette activité en 2007.

La progression de Mobistar sur le marché belge, constatée en 2006, va se confirmer en 2007 dans tous les secteurs d'activité (résidentiel et business). Mobistar devrait encore améliorer sa part de marché, principalement en valeur, compte tenu de sa performance dans le domaine des abonnés.

Cependant, les très importantes baisses des tarifs de terminaison mobile imposées par le régulateur (-36 % en 6 mois) ainsi que la réduction progressive des prix de roaming, vont pénaliser l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat. Dans ce contexte, tout en progressant de manière évidente sur son marché, Mobistar reste prudente et prévoit pour 2007 un chiffre d'affaires et un bénéfice net inférieurs de 2 à 4 % par rapport à 2006.

5. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Vu les résultats financiers de Mobistar au cours de l'exercice clôturé au 31/12/2006, la société n'est pas sous l'application de l'article 96 (6°) du Code des Sociétés relatif à la justification des règles comptables de continuité.

6. Application de l'article 524 du code des sociétés durant l'exercice 2006

La procédure prescrite à l'article 524 du Code des Sociétés n'a pas été appliquée durant l'exercice 2006.

Néanmoins, le Conseil d'Administration a chargé les administrateurs indépendants de suivre l'état des relations intra-groupe auxquelles Mobistar est associée.

7. Informations sur les missions confiées aux commissaires

Durant l'exercice 2006, le commissaire et sociétés liées ont presté des missions pour un montant total de 1.059.438 euros se répartissant comme suit:

- mission révisorale (y compris 760.873 euros relatifs aux missions de contrôle dans le cadre des comptes annuels consolidés de France Télécom et facturés à cette dernière): 1.035.873 EUR
- autres missions d'attestation: 10.000 EUR
- missions de conseils fiscaux: 13.441 EUR
- autres missions extérieures à la mission révisorale: 124 EUR

Comptes annuels Mobistar S.A.

2006

Les comptes annuels ••• 20
Les règles d'évaluation ••• 34
Le rapport du commissaire ••• 36

bilan après répartition

••• Actif

		2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
>	ACTIFS IMMOBILISES	842 202	862 562
II.	Immobilisations incorporelles (Annexe II)	353 184	398 843
III.	Immobilisations corporelles (Annexe III)	488 831	463 530
	A. Terrains et constructions	228 832	200 588
	B. Installations, machines et outillage	225 380	238 500
	C. Mobilier et matériel roulant	29 296	17 678
	E. Autres immobilisations corporelles	5 323	6 764
IV.	Immobilisations financières (Annexes IV et V)	187	189
	C. Autres immobilisations financières	187	189
	2. Créances et cautionnements en numéraire	187	189
>	ACTIFS CIRCULANTS	298 501	286 379
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	6 992	5 843
	A. Stocks	6 992	5 843
	4. Marchandises	6 992	5 843
VII.	Créances à un an au plus	178 713	187 089
	A. Créances commerciales	175 059	176 744
	B. Autres créances	3 654	10 345
VIII.	Placements de trésorerie (Annexes V et VI)	66 350	54 345
	A. Actions propres		1 045
	B. Autres placements	66 350	53 300
IX.	Valeurs disponibles	1 589	1 224
X.	Comptes de régularisation (Annexe VII)	44 857	37 878
	TOTAL DE L'ACTIF	**1 140 703**	**1 148 941**

••• Passif

	2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
> CAPITAUX PROPRES	**494 878**	**600 178**
I. Capital (Annexe VIII)	356 680	437 158
A. Capital souscrit	356 680	437 158
II. Primes d'émission	440	20 671
IV. Réserves	35 038	22 069
A. Réserve légale	35 038	21 024
B. Réserves indisponibles		1 045
1. Pour actions propres		1 045
V. Bénéfice reporté	102 467	120 001
VI. Subsides en capital	253	279
> PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	**7 770**	**6 904**
VII. A. Provisions pour risques et charges	7 770	6 904
4. Autres risques et charges (Annexe IX)	7 770	6 904
> DETTES	**638 055**	**541 859**
VIII. Dettes à plus d'un an (Annexe X)	1 010	
B. Dettes commerciales	1 010	
1. Fournisseurs	1 010	
IX. Dettes à un an au plus (Annexe X)	578 564	466 502
C. Dettes commerciales	241 315	274 349
1. Fournisseurs	241 315	274 349
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	51 465	39 747
1. Impôts	19 623	1 598
2. Rémunérations et charges sociales	31 842	38 149
F. Autres dettes	285 784	152 406
X. Comptes de régularisation (Annexe XI)	58 481	75 357
TOTAL DU PASSIF	**1 140 703**	**1 148 941**

compte de résultats
sous la forme de liste

		2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
I.	Ventes et prestations	1 597 351	1 517 111
	A. Chiffre d'affaires (Annexe XII, A)	1 557 056	1 474 437
	C. Production immobilisée	8 780	9 185
	D. Autres produits d'exploitation (Annexe XII, B)	31 515	33 489
II.	Coût des ventes et des prestations (-)	-1 179 228	-1 121 772
	A. Approvisionnements et marchandises	528 748	497 265
	1. Achats	529 863	485 140
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-1 115	12 125
	B. Services et biens divers	306 203	291 394
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions (Annexe XII, C2)	140 890	137 305
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	186 527	184 192
	E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (Annexe XII, D)	4 818	1 666
	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (Annexe XII, C3 et E)	866	872
	G. Autres charges d'exploitation (Annexe XII, F)	11 176	9 078
III.	Bénéfice d'exploitation (+)	418 123	395 339
IV.	Produits financiers	2 573	4 171
	B. Produits des actifs circulants	1 985	3 121
	C. Autres produits financiers (Annexe XIII, A)	588	1 050
V.	Charges financières (-)	-4 810	-12 338
	A. Charges des dettes (Annexe XIII, B et C)	317	8 370
	B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (Annexe XIII, D)	1 645	998
	C. Autres charges financières (Annexe XIII, E)	2 848	2 970
VI.	Bénéfice courant avant impôts (+)	415 886	387 172
VIII.	Charges exceptionnelles (-)		-975
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		975
IX.	Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	415 886	386 197
X.	Impôts sur le résultat (-) (+)	-135 607	-123 667
	A. Impôts (Annexe XV) (-)	-135 607	-123 667
XI.	Bénéfice de l'exercice (+)	280 279	262 530
XIII.	Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	280 279	262 530

> AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
A. Bénéfice à affecter	**400 280**	**286 505**
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	280 279	262 530
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	120 001	23 975
B. Prélèvements sur les capitaux propres	**1 045**	
2. sur les réserves	1 045	
C. Affectations aux capitaux propres (-)	**-14 014**	**-14 172**
2. à la réserve légale	14 014	13 127
3. aux autres réserves		1 045
D. Résultat à reporter		
1. Bénéfice à reporter (-)	-102 467	-120 001
F. Bénéfice à distribuer (-)	**-284 844**	**-152 332**
1. Rémunération du capital	284 844	152 332

2006

en milliers d'€

II. Etat des immobilisations incorporelles (rubrique 21 de l'actif)	Concessions, brevets, licences, etc.	Goodwill
a. Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent	769 536	64 009
Mutations de l'exercice:		
• Acquisitions, y compris la production immobilisée	54 106	
• Cessions et désaffectations (-)	-34 464	
Au terme de l'exercice	789 178	64 009
c. Amortissements et réductions de valeur		
Au terme de l'exercice précédent	407 888	26 814
Mutations de l'exercice:		
• Actés	87 461	12 304
• Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	-34 464	
Au terme de l'exercice	460 885	39 118
d. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**328 293**	**24 891**

III. Etat des immobilisations corporelles (rubriques 22 à 27 de l'actif)	Terrains et constructions (rubrique 22)	Installations, machines et outillage (rubrique 23)	Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)	Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)
a. Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	384 756	502 494	107 273	19 003
Mutations de l'exercice:				
• Acquisitions, y compris la production immobilisée	51 238	40 459	20 138	228
• Cessions et désaffectations (-)	-8 596	-25 745	-4 550	-33
Au terme de l'exercice	427 398	517 208	122 861	19 198
c. Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	184 168	263 994	89 595	12 239
Mutations de l'exercice:				
• Actés	22 994	53 579	8 520	1 669
• Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	-8 596	-25 745	-4 550	-33
Au terme de l'exercice	198 566	291 828	93 565	13 875
d. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**228 832**	**225 380**	**29 296**	**5 323**

IV. Etat des immobilisations financières (rubrique 28 de l'actif)	Autres entreprises (rubrique 285/8)
2. Créances	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	189
Mutations de l'exercice:	
• Additions	8
• Remboursements (-)	-10
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**187**

	2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
VI. Placements de trésorerie: autres placements		
(rubrique 51/53 de l'actif)		
Autres placements de trésorerie	66 350	53 300

	2006 en milliers d'€
VII. Comptes de régularisation	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci	
représente un montant important	
• Produits acquis	33 147
• Charges à reporter	11 493
• Produits financiers	217

	2006	
VIII. Etat du capital	en milliers d'€	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)		
Au terme de l'exercice précédent	437 158	
Modifications au cours de l'exercice:		
• Exercice des warrants	102	16 266
• Incorporation de la prime d'émission	20 671	
• Remboursement de capital	-101 251	
Au terme de l'exercice	356 680	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
• Actions sans valeur nominale	356 680	63 289 921
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
• Nominatives		31 755 413
• Au porteur		31 534 508
D. Engagements d'émission d'actions		
2. Suite à l'exercice de droits de souscription		
• Nombre de droits de souscription en circulation		1 831
• Montant du capital à souscrire	60	
• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		1 831
E. Capital autorisé non souscrit	10	
G. Structure de l'actionnariat de l'entreprise au 31/12/2006		
Wirefree Services Belgium		31 753 100
Telindus Group		2 921 182
Autres (flottant)		28 615 639
Nombre total d'actions		**63 289 921**

		2006 en milliers d'€
IX.	Provisions pour autres risques et charges	
	Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important	
	• Garantie de remboursement à concurrence de 50% d'une ligne de crédit bancaire octroyée à l'association momentanée IRISNET	2 475
	• Provisions pour litiges	5 295
X.	Etat des dettes	
	A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle (ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir - rubrique 17)	
	Dettes commerciales	1 010
	1. Fournisseurs	1 010
	Total	1 010
	C. Dettes fiscales, salariales et sociales	
	1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)	
	c. Dettes fiscales estimées	19 623
	2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
	b. Autres dettes salariales et sociales	31 842
XI.	Comptes de régularisation	
	Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
	• Produits à reporter	58 197
	• Charges à imputer	284

		2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
XII.	Résultats d'exploitation		
	A. Chiffre d'affaires net (rubrique 70)		
	Ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.		
	• Activité mobile	1 474 635	1 384 119
	• Activité fixe et data	82 421	90 318
	• Chiffre d'affaires	1 557 056	1 474 437
	C1. Travailleurs inscrits au registre du personnel	en unités	en unités
	a. Nombre total à la date de clôture	1 675	1 682
	b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	1 628,8	1 638,7
	c. Nombre effectif d'heures prestées	2 752 836	2 793 929

	2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
C2. Frais de personnel (rubrique 62)		
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	98 887	97 263
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	30 110	28 744
c. Primes patronales pour assurances extralégales	5 238	4 795
d. Autres frais de personnel	6 655	6 492
e. Pensions		11
D. Réductions de valeur (rubrique 631/4)		
1. Sur stocks et commandes en cours		
• Actées		28
• Reprises (-)	-34	
2. Sur créances commerciales		
• Actées	4 852	1 638
E. Provisions pour risques et charges (rubrique 635/7)		
Constitutions	1 275	1 276
Utilisations et reprises (-)	-409	-404
F. Autres charges d'exploitation (rubrique 640/8)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	1 828	2 104
Autres	9 348	6 974
G. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
1. Nombre total à la date de clôture (en unités)	53	59
2. Nombre moyen calculé en équivalents		
temps plein (en unités)	45,0	56,0
Nombre effectif d'heures prestées (en unités)	89 752	110 404
Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	3 377	4 109
XIII. Résultats financiers		
A. Autres produits financiers (rubrique 752/9)		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:		
• subsides en capital	26	26
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants		
• Produits financiers divers	443	934
• Boni de change	119	90
C. Intérêts portés à l'actif		2 002
D. Réductions de valeur sur actifs circulants (rubrique 651)		
Actées	1 645	998
E. Autres charges financières (rubrique 652/9)		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	1 351	1 701
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes		
• Frais de banque	1 493	1 035
• Pertes de change		174
• Charges financières diverses	4	60

	2006 en milliers d'€
XV. Impôts sur le résultat	
A. Détail de la rubrique 670/3	
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	135 537
a. Impôts et précomptes dus ou versés	117 000
c. Suppléments d'impôts estimés	
(portés à la rubrique 450/3 du passif)	18 537
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	70
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	70
B. Principales sources des disparités entre le bénéfice avant impôts et le bénéfice taxable estimé	
• Dépenses non admises	7 124
D. Sources de latences fiscales	
1. Latences actives	11 921
• Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	
- Déductions pour investissements	11 921

	2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:		
1. à l'entreprise (déductibles)	218 842	218 232
2. par l'entreprise	389 392	375 681
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de:		
1. précompte professionnel	33 559	32 943
2. précompte mobilier	13 667	12 080

XVII. Droits et engagements hors bilan

	2006 en milliers d'€
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	
Engagements d'acquisitions d'actifs immobilisés	39 262

Litiges importants et autres engagements importants

1. Garanties bancaires émises pour le compte de la société : 8,454 millions d'euros.
2. Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales permettant une taxation annuelle sur les pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées auprès du Conseil d'Etat et des tribunaux de première instance (chambre fiscale).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés Européennes, celle-ci a jugé dans son arrêt du 8 septembre 2005 que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs sur le marché. Dans son rapport du 19 septembre 2006, l'auditeur du Conseil d'Etat a estimé que l'argumentation développée par Mobistar n'était pas fondée.

L'arrêt final du Conseil d'Etat est toujours pendant à ce jour. Le 10 octobre 2006, l'auditeur du Conseil d'Etat a par ailleurs estimé que, dans le cas du recours introduit contre une commune en particulier, la violation du principe d'égalité de traitement entre opérateurs était fondée.

Etant donné ces recours, la créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 19,994 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur actée pour sa totalité, dont 5,072 millions d'euros à charge de l'exercice.

Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

	2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Entreprises liées	Entreprises liées
2. Créances	35 587	30 506
A un an au plus	35 587	30 506
3. Placements de trésorerie	64 051	53 300
Créances	64 051	53 300
4. Dettes	19 707	17 559
A un an au plus	19 707	17 559
7. Résultats financiers		
Produits des actifs circulants	1 807	2 921
Charges des dettes	268	10 361

	2006 en milliers d'€
XIX. Relations financières avec	
A. Les administrateurs et gérants	
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable:	
- aux administrateurs et gérants	1 044

annexe

Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés:

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune:

Entreprise mère:

France Télécom

6, place d'Alleray

75505 Paris Cedex 15

France

Etablit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.

Les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus à l'adresse:

France Télécom

6, place d'Alleray

75505 Paris Cedex 15

France

bilan social

		2006			2005
I.	Etat des personnes occupées	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
	A. Travailleurs inscrits au registre du personnel				
	1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
	Nombre moyen de travailleurs	1 515,5	154,2	1 628,8 (ETP)	1 638,7 (ETP)
	Nombre effectif d'heures prestées	2 575 291	177 545	2 752 836 (T)	2 793 929 (T)
	Frais de personnel (en milliers d'€)	133 845	7 045	140 890 (T)	137 305 (T)
	Montant des avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'€)			1 640 (T)	1 668 (T)
	2. A la date de clôture de l'exercice				
	a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	1 521	154	1 635,7	
	b. Par type de contrat de travail				
	Contrat à durée indéterminée	1 521	154	1 635,7	
	c. Par sexe				
	Hommes	1 066	26	1 085,9	
	Femmes	455	128	549,8	
	d. Par catégorie professionnelle				
	Employés	1 519	154	1 633,7	
	Autres	2		2,0	
	B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise		
	Au cours de l'exercice				
	Nombre moyen de personnes occupées	53,0	9,0		
	Nombre effectif d'heures prestées	74 043	15 709		
	Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	2 111	1 266		

2006

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
A. Entrées			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	185	3	187,2
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	185	3	187,2
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes:			
secondaire	33		33,0
supérieur non universitaire	46		46,0
universitaire	41		41,0
Femmes:			
secondaire	22	1	22,6
supérieur non universitaire	29	2	30,6
universitaire	14		14,0
B. Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	179	16	189,7
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	179	16	189,7
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes:			
secondaire	35		35,0
supérieur non universitaire	56	1	56,8
universitaire	39		39,0
Femmes:			
secondaire	10	7	14,4
supérieur non universitaire	19	7	23,7
universitaire	20	1	20,8
d. Par motif de fin de contrat			
Licenciement	73	6	75,8
Autre motif	106	10	113,9

2006

III. Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi	Nombre de travailleurs concernés		Montant de l'avantage financier en milliers d'€
	Nombre	Equivalents temps plein	
Mesures en faveur de l'emploi			
1. Mesures comportant un avantage financier[1]			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	1 844	1 798,4	3 808
1.11. Convention de premier emploi	1	1,0	2
2. Autres mesures			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	124	113,6	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi			
Total pour l'exercice	1 844	1 798,4	
Total pour l'exercice précédent	1 785	1 745,3	

[1] Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant

IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice	Hommes	Femmes
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur		
1. Nombre de travailleurs concernés	1 000	513
2. Nombre d'heures de formation suivies	42 745	20 072
3. Coût pour l'entreprise (en milliers d'€)	1 544	725

règles d'évaluation

••• Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire. Les frais d'augmentation de capital exposés depuis l'introduction en bourse réalisée en 1998 sont directement pris en charge.

••• Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill.

La licence pour le réseau GSM a été accordée pour une durée de 15 ans, et est amortie sur une base linéaire.

La licence UMTS a une durée de 20 ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 16 ans à partir d'avril 2005, moment où la première zone géographique a été techniquement déclarée en mesure de fonctionner.

Le goodwill généré lors de l'acquisition de l'universalité des biens de la S.A. Mobistar Corporate Solutions est amorti sur une durée de 5 ans.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

••• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Bâtiments et constructions sur sites	20 ans
Fibres optiques	15 ans
Equipements de téléphonie mobile	8 ans
Equipements de messagerie	5 ans
Matériel informatique	4 et 5 ans
Autres équipements immobiliers	5 à 10 ans

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

••• Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

••• Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

••• Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du «lower of cost or market».

••• Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

••• Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

••• Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

••• Instruments financiers

La société conclut des contrats visant à la protéger contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt associés à ses emprunts. Les primes payées ou reçues et la valeur réelle des instruments dérivés sont imputées sur la période du contrat et sont inscrites comme produits et charges d'intérêts.

••• Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

••• Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

••• Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

rapport du commissaire

à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme Mobistar sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

••• Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels clos le 31 décembre 2006, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 1.140.703 mille et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 280.279 mille.

Responsabilité du Conseil d'Administration

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

••• Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 23 mars 2007

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par

Herman Van Den Abeele
Associé

Etats financiers 2006 consolidés selon les normes IFRS

Compte de résultat consolidé ••• 38
Bilan consolidé ••• 39
Tableau consolidé des flux de trésorerie ••• 40
Variations des capitaux propres ••• 42
Le groupe Mobistar ••• 43
Base de préparation ••• 44
Méthodes comptables ••• 45
Notes concernant les états financiers consolidés ••• 52
Rapport du commissaire ••• 71

compte de résultat consolidé

Réf.		2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
	Produits d'exploitation		
	Chiffre d'affaires de la téléphonie	1 496 080	1 404 271
	Chiffre d'affaires de vente de matériel	50 750	46 814
15	**Total du chiffre d'affaires**	**1 546 830**	**1 451 085**
15	Autres produits d'exploitation	27 769	28 847
	Total des produits d'exploitation	1 574 599	1 479 932
	Charges d'exploitation		
	Coûts d'interconnexion	-347 891	-331 965
15	Autres coûts d'acquisition des produits et services vendus	-155 819	-142 713
15	Services et biens divers	-305 048	-289 614
15	Avantages du personnel	-135 787	-130 926
	Amortissements et pertes de valeur	-173 750	-172 041
15	Autres charges d'exploitation	-15 469	-9 603
	Total des charges d'exploitation	-1 133 764	-1 076 862
	Résultat des activités d'exploitation	**440 835**	**403 070**
15	Produits financiers	2 143	3 325
15	Charges financières	-1 355	-11 608
	Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes	**441 623**	**394 787**
4	Impôts	-142 080	-124 499
	Résultat des activités poursuivies *	**299 543**	**270 288**
	Part du groupe dans le résultat	299 543	270 288
9	Résultat de base par action (en €)	4,73	4,28
	Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	63 282 547	63 112 103
9	Résultat dilué par action (en €)	4,73	4,28
	Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	63 283 437	63 120 982

* En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

bilan consolidé

Réf.		31.12.2006 en milliers d'€	31.12.2005 en milliers d'€
	> ACTIF		
	Actifs non-courants		
1	Goodwill	10 558	10 558
1	Immobilisations incorporelles	325 297	358 696
2	Immobilisations corporelles	491 175	464 966
3	Autres actifs non-courants	195	197
4	Impôts différés	613	7 086
	Total actifs non-courants	827 838	841 503
	Actifs courants		
5	Stocks	6 992	5 843
6	Créances commerciales	166 195	169 439
	Revenu à facturer	33 146	23 315
7	Autres actifs courants	15 571	25 318
8	Placements de trésorerie et valeurs disponibles	68 031	54 574
	Total actifs courants	289 935	278 489
	Total actif	**1 117 773**	**1 119 992**
	> CAPITAUX PROPRES ET DETTES		
	Capitaux propres		
10	Capital	356 680	437 158
10	Primes d'émission	440	20 670
10	Réserve légale	35 038	21 024
10	Actions propres	0	-1 045
10	Bénéfice reporté	371 617	238 397
	Total capitaux propres	763 775	716 204
	Dettes non-courantes		
	Dettes commerciales à long terme	1 010	0
12	Provisions à long terme	12 969	10 996
	Total dettes non-courantes	13 979	10 996
	Dettes courantes		
13	Emprunts à court terme	2 445	2 383
	Dettes commerciales	240 685	274 016
14	Dettes liées aux avantages du personnel	31 842	38 149
14	Impôts	19 624	1 598
	Revenus différés	44 353	76 259
14	Autres dettes	1 070	387
	Total dettes courantes	340 019	392 792
	Total dettes	353 998	403 788
	Total capitaux propres et dettes	**1 117 773**	**1 119 992**

tableau consolidé des flux de trésorerie

	2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes	441 623	394 787
Ajustements pour:		
Amortissements et pertes de valeur	173 750	172 041
Juste valeur des instruments dérivés	0	2 731
Juste valeur des plans d'achat d'actions	1 921	998
Résultat opérationnel ajusté après déduction des charges financières nettes	617 294	570 557
Stocks (augmentation - , diminution +)	-1 149	12 154
Créances commerciales (augmentation - , diminution +)	3 244	-20 558
Actifs d'impôts différés (augmentation -, diminution +)	6 473	2 195
Revenu à facturer (augmentation -, diminution +)	-9 831	-3 208
Autres actifs courants (augmentation - , diminution +)	9 747	-8 968
Dettes commerciales (augmentation +, diminution -)	-32 321	76 903
Dettes liées aux avantages du personnel (augmentation +, diminution -)	-6 307	4 465
Impôts (augmentation +, diminution -)	18 026	381
Revenus différés (augmentation +, diminution -)	-31 906	12 274
Autres dettes (augmentation +, diminution -)	683	-235
Provisions à long terme (augmentation +, diminution -)	552	-230
Variation des besoins en fonds de roulement	-42 789	75 173
Charge d'impôt exigible	-135 608	-123 667
Charge d'impôts différés	-6 472	-832
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles *	**432 425**	**521 231**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-165 140	-235 135
Revenus provenant de la vente d'équipements	0	36 502
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**-165 140**	**-198 633**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Cautionnements versés en numéraire	2	-24
Remboursements d'emprunts à long terme productifs d'intérêts	0	-249 379
Clôture de swaps de taux d'intérêt à long terme	0	-4 129
Emprunts à court terme	62	-499
Capital et primes d'émission - exercice des options d'action	543	8 124
Capital - remboursement	-101 251	0
Achats nets d'actions propres	-599	-2 043
Coût des transactions imputées en capitaux propres	-689	-289
Dividende payé	-151 896	-126 547
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	**-253 828**	**-374 786**
Augmentation (+), diminution (-) de trésorerie et équivalents de trésorerie	**13 457**	**-52 188**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**54 574**	**106 762**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**68 031**	**54 574**

	2006 en milliers d'€	2005 en milliers d'€
* Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles incluent:		
- les intérêts payés	311	9 836
- les intérêts perçus	1 870	3 159
- les impôts payés	117 000	122 500

variations des capitaux propres

en milliers d'€

Réf.		Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve pour instruments financiers de couverture	Actions propres	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
	Solde au 1er janvier 2005	**435 514**	**14 191**	**7 897**	**-2 731**	**0**	**108 074**	**562 945**
	Clôture des instruments de couverture de flux de trésorerie				2 731			2 731
	Paiement fondé sur des actions - plan d'achat d'actions						998	998
	Revenu net reconnu en capitaux propres				2 731		998	3 729
	Résultat de la période			13 127			257 161	270 288
	Total des revenus et charges reconnus durant l'exercice			13 127	2 731		258 159	274 017
	Dividendes						-126 549	-126 549
	Exercice des options d'action	1 644	6 479					8 123
	Achat d'actions propres					-6 403		-6 403
	Vente d'actions propres					5 358	-998	4 360
	Coût des transactions imputées en capitaux propres						-289	-289
	Solde au 31 décembre 2005	**437 158**	**20 670**	**21 024**	**0**	**-1 045**	**238 397**	**716 204**
11	Paiement fondé sur des actions - plan d'achat d'actions						1 921	1 921
	Revenu net reconnu en capitaux propres						1 921	1 921
10	Résultat de la période			14 014			285 529	299 543
	Total des revenus et charges reconnus durant l'exercice			14 014	0		287 450	301 464
	Dividendes						-151 896	-151 896
10	Exercice d'options d'action	103	440					543
	Remboursement du capital	-101 251						-101 251
	Incorporation des primes d'émission au capital	20 670	-20 670					0
10	Achat d'actions propres					-9 116		-9 116
10,11	Vente d'actions propres					10 161	-1 645	8 516
	Coût des transactions imputées en capitaux propres						-689	-689
	Solde au 31 décembre 2006	**356 680**	**440**	**35 038**	**0**	**0**	**371 617**	**763 775**

La société mère et l'association momentanée constitutives du périmètre de consolidation sont les suivantes:

Mobistar S.A.
Société mère, société anonyme à responsabilité limitée de droit belge dont les actions sont cotées
Rue Colonel Bourg, 149
B - 1140 Bruxelles
Belgique
Numéro d'identification: BE 0456 810 810

Association momentanée de droit belge France Télécom - Telindus, dénommée 'Irisnet'
Intégration en consolidation à 50%,
Rue Colonel Bourg, 149
B - 1140 Bruxelles
Belgique
Numéro d'identification: BE 0545 698 541

base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en application de la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont libellés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche (€ 000), sauf s'il en est précisé autrement.

1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Mobistar S.A. et de toutes ses filiales ont été préparés dans le respect des normes de reporting *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et des Interprétations de ces normes, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

2. Base de consolidation

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de Mobistar S.A. et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même date de clôture que la société mère (c'est-à-dire le 31 décembre), en application de politiques comptables cohérentes.

En 2005, la filiale entièrement détenue Mobistar Affiliate S.A. a fusionné avec Mobistar S.A. avec effet au 1er janvier 2005. À la suite de cette fusion, la filiale Mobistar Affiliate S.A. a été liquidée.

En date du 15 décembre 2005, la filiale entièrement détenue Mobistar Corporate Solutions S.A. a été liquidée.

Les entités suivantes sont consolidées au 31 décembre 2006 en application de la méthode de la consolidation proportionnelle:

Mobistar S.A.: 100%
Association momentanée 'Irisnet': 50%

L'association momentanée 'Irisnet' est une coentreprise conclue entre Telindus et France Télécom. En tant que tel, Mobistar ne détient directement ou indirectement aucun droit de vote dans 'Irisnet'. Toutefois, en application de l'interprétation SIC 12, Mobistar en a conclu que 'Irisnet' est en réalité contrôlée par Mobistar et par son partenaire Telindus. De plus, le risque économique de cette coentreprise est supporté par Mobistar et non par France Télécom.

Tous les soldes, transactions, produits et charges, ainsi que tous les bénéfices et pertes résultant de transactions intra-groupes sont entièrement éliminés en consolidation.

3. Date d'autorisation d'émission des états financiers

Le 6 février 2007, le Conseil d'Administration de la société Mobistar S.A. a examiné les états financiers consolidés 2006 et a autorisé leur publication.

Les états financiers consolidés 2006 seront approuvés le 2 mai 2007 par l'Assemblée Générale des actionnaires qui dispose toujours du pouvoir d'amender les états financiers après leur publication.

4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dans le respect des normes IFRS nécessite que la direction procède à certaines estimations et hypothèses ayant des incidences sur les montants indiqués dans les états financiers et dans les notes d'accompagnement.

Les estimations ayant été effectuées lors de chaque date de reporting traduisent les conditions ayant existé à ces dates (par exemple, les cours du marché, les taux d'intérêt et les taux de change). Bien que ces estimations s'appuient sur les meilleures connaissances de la direction à propos des événements et des actions susceptibles d'être entreprises par Mobistar, les résultats effectifs pourraient diverger de ces estimations.

1. Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à partir des états financiers annuels arrêtés en décembre 2006

••• IAS 19 - Pertes et profits actuariels, plans de groupe multi-employeurs et notes

L'amendement à la norme IAS 19 prévoit la possibilité de reconnaître les pertes et profits actuariels des plans à prestations définies en capitaux propres et non en compte de résultat. Cette disposition n'a aucun impact sur les plans à contribution définie en vigueur chez Mobistar.

••• IAS 21 - Effets des modifications des taux de change – Investissement net dans une entité étrangère

L'amendement à la norme IAS 21 requiert que les différences de change résultant d'un élément monétaire constitutif d'un investissement net dans une entité étrangère soient reconnues en fonds propres quelle que soit la devise dans laquelle il est libellé. Cette disposition n'a aucun impact sur les états financiers de Mobistar.

••• IAS 39 - Instruments financiers: comptabilisation et évaluation

Les amendements à la norme IAS 39 concernent les contrats de garantie financière, les couvertures des transactions intragroupe prévisionnelles et l'usage de l'option de la juste valeur. Ces amendements n'ont aucun impact sur les états financiers de Mobistar.

••• IFRIC 4 - Identification des conventions qui contiennent une opération de location

Cette interprétation identifie les critères à utiliser pour déterminer si une opération de location est incluse dans une convention qui ne revêt pas la forme légale d'un contrat de location. Les méthodes comptables appliquées par Mobistar ont été adaptées en conséquence.

••• IFRIC 5 - Droits associés aux intérêts détenus dans des fonds finançant le démontage ou la remise en état d'actifs ou la réhabilitation de l'environnement

L'interprétation IFRIC 5 détermine le traitement comptable des fonds constitués pour le démontage ou la remise en état d'actifs, ou la réhabilitation de l'environnement. Cette interprétation est sans effet sur les états financiers de Mobistar.

••• IFRIC 6 - Obligations résultant de la participation à un marché particulier. Recyclage des équipements électriques et électroniques

L'interprétation IFRIC 6 résulte de la directive européenne identifiant les responsabilités en termes de traitement et d'élimination d'équipements électriques et électroniques désaffectés. L'application de cette interprétation est détaillée dans la note 12.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes seront d'application pour les exercices annuels commençant le 1er janvier 2007 ou ultérieurement:

IAS 1 – Amendements – Notes concernant le capital
IFRS 7 – Instruments financiers: notes
IFRS 8 – Segments opérationnels
IFRIC 7 – Application du retraitement des états financiers suivant IAS 29
IFRIC 8 – Champ d'application de IFRS 2
IFRIC 9 – Réévaluation des dérivés incorporés
IFRIC 10 – Etats financiers intermédiaires et pertes de valeur
IFRIC 11 – Transactions groupe et actions propres
IFRIC 12 – Conventions portant concession de services

2. Transactions en devises étrangères

Lors de la comptabilisation initiale dans la devise fonctionnelle, une transaction en devise étrangère est enregistrée en utilisant le taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle et la devise étrangère à la date de la transaction. A chaque date du bilan, les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères seront convertis en utilisant le taux de clôture.

Les gains et les pertes de change sont constatés comme des produits et des charges opérationnelles lorsqu'ils concernent des activités opérationnelles. Les gains et les pertes de change ne sont constatés comme des produits et des charges financières que lorsqu'ils concernent des activités de financement.

3. Goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire comme l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et autres passifs éventuels identifiables.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Une perte de valeur est déterminée en évaluant le montant à recouvrer de l'unité génératrice de trésorerie afférente au goodwill. Le goodwill résultant de l'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. revient à l'unité de trésorerie correspondant à l'activité mobile. Le test de dépréciation du goodwill est effectué au terme de chaque exercice financier ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être affectée d'une perte de valeur, en comparant la valeur comptable de l'unité d'activité mobile génératrice de trésorerie avec sa juste valeur, déduction faite des coûts de vente, ou de sa valeur d'utilité.

L'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, nécessite de prendre en compte le cours de bourse de l'action Mobistar. Sinon, une estimation de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie correspondant à l'activité mobile pourrait être faite. Cette méthode suppose d'effectuer une estimation des flux de trésorerie futurs générés par l'activité mobile et de choisir un taux d'escompte adapté afin de calculer leur valeur actuelle.

4. Immobilisations incorporelles

Sont compris dans cette catégorie d'actifs les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie, telles que le coût des licences GSM et UMTS, le coût de la conception et du développement du réseau, ainsi que le coût des logiciels achetés ou développés en interne.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Ce coût se compose du prix d'achat, des droits de douane, des taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que des coûts directement attribuables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation prévue, à savoir les coûts des avantages du personnel, les honoraires professionnels et les coûts liés au bon fonctionnement de l'actif.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La valeur résiduelle des immobilisations incorporelles est réputée nulle, à moins que les conditions prévues par la norme IAS 38 soient satisfaites.

Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie est réparti de manière linéaire sur sa durée d'utilité. L'amortissement des licences de téléphonie mobile débute lorsque celles-ci sont prêtes à être mises en service. Les licences GSM et UMTS ont été octroyées pour une période de respectivement 15 et 20 ans. Toutefois, la période d'amortissement est limitée à 14 et à 16 années, soit la durée résiduelle des licences à la date de leur disponibilité pour la mise en service.

La durée d'utilité des logiciels achetés et développés en interne est de 5 années (logiciels de réseau) ou de 4 années (logiciels non destinés au réseau) et leur amortissement débute lorsque le logiciel a été mis en production.

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

5. Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés suivants sont classés sous la rubrique des immobilisations corporelles: les bâtiments, l'infrastructure et l'équipement de réseau, les serveurs informatiques et les ordinateurs personnels, le mobilier de bureau, les améliorations locatives, ainsi que l'équipement loué aux clients.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût. Ce coût inclut le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, et toute dépense directement encourue pour placer l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue. Les dépenses encourues pour le remplacement de toute partie d'un élément des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme acquisition d'un actif si les critères d'enregistrement sont satisfaits. Ce coût inclut également le coût estimé du démantèlement des sites du réseau et de remise en état des bâtiments loués, si une telle obligation existe. En application de la directive européenne concernant les équipements électriques et électroniques désaffectés, le coût estimé du traitement et du recyclage des équipements commerciaux de cette nature acquis jusqu'au 13 août 2005 est reconnu comme immobilisation corporelle et comme provision.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est réparti de manière systématique et linéaire sur toute sa durée d'utilité. L'amortissement d'une immobilisation corporelle débute lorsqu'elle est totalement opérationnelle pour l'utilisation projetée.

La durée d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations corporelles a été déterminée comme suit:

Bâtiment	20 ans
Pylônes et constructions de réseau	20 ans
Fibre optique	15 ans
Equipement de réseau	8 ans
Equipement de messagerie	5 ans
Serveurs informatiques	5 ans
Ordinateurs personnels	4 ans
Mobilier de bureau	5 - 10 ans
Améliorations locatives	9 années ou durée de la période locative si délai inférieur
Equipement de communication loué	5 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues au moins au terme de chaque exercice

et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, les changements sont traduits de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une immobilisation corporelle doit être éliminée du bilan lors de sa sortie ou lorsqu'elle est hors d'usage en permanence et que plus aucun bénéfice économique n'est attendu de sa sortie. Les profits ou les pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie de l'immobilisation corporelle doivent être enregistrés comme produits ou charges dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel l'immobilisation corporelle est éliminée du bilan.

Le coût de démantèlement des sites du réseau est mesuré sur la base des durées connues des baux de location des sites, en partant de l'hypothèse que la probabilité de renouvellement à chaque date de prorogation sera très élevée et en tenant compte du fait que tous les sites devront être démantelés à terme. L'actif à démanteler est évalué en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

6. Pertes de valeur sur immobilisations

Mobistar évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une perte de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Mobistar procèdera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une perte de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte avant impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les pertes de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

7. Charges d'emprunt

Les charges d'emprunt sont enregistrées en charges pour la période au cours de laquelle elles ont été exposées.

8. Subventions publiques

Une subvention publique n'est enregistrée que lorsqu'il est raisonnablement certain que ladite subvention sera effectivement versée et que l'entreprise respectera les conditions qui y sont attachées.

Lorsque les subventions concernent un poste de charge, elles doivent être comptabilisées en produits, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires, pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Lorsque les subventions publiques sont attachées à un actif, leur juste valeur est portée au crédit de la valeur comptable de l'actif et est inscrite dans le compte de résultat sur la durée d'utilité escomptée de l'actif sous-jacent par le biais d'annuités d'un montant égal.

9. Stocks

Les stocks sont des actifs détenus en vue d'être vendus dans le cadre de l'exercice normal des activités; il s'agit essentiellement des terminaux de téléphonie et des cartes SIM.

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de transformation et les autres dépenses encourues pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré - premier sorti (PEPS).

10. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont constatés en cas de différence temporaire entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé est également enregistré pour le report de pertes fiscales récupérables non utilisées et pour les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces pertes fiscales et crédits d'impôt déductibles pourront être imputés, sera disponible.

Les impôts différés sont comptabilisés comme des produits ou des charges dans le compte de résultat, mais dans les capitaux propres si l'impôt concerne une transaction directement imputée dans les capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôt et des règlementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas escomptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés et le montant net est présenté dans le bilan lorsque ces actifs et ces passifs peuvent être légalement compensés et lorsqu'ils concernent des impôts sur les revenus perçus par la même autorité fiscale.

11. Actions propres

Les rachats d'actions propres sont déduits des capitaux propres.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les liquidités et dépôts en espèces détenus auprès d'institutions financières sont évalués à leur valeur nominale. Les découverts en banques et ceux résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du groupe France Télécom sont classés comme des dettes financières à court terme.

13. Instruments financiers

••• Comptabilisation initiale et décomptabilisation

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé au bilan lorsque Mobistar devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers ou les dettes financières sont constatés le jour du règlement.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration.

Une dette financière est sortie du bilan lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

••• Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés soit comme des actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat soit comme prêts et créances.

Lors de leur première comptabilisation, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, en cas d'investissements autres que ceux classifiés comme actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. La désignation et la classification des actifs financiers sont révisées à la clôture de chaque exercice, lorsque cela s'avère autorisé et approprié.

Mobistar évalue à chaque date de clôture dans quelle mesure une perte de valeur doit être reconnue pour un actif financier ou un groupe d'actifs financiers.

> Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction relèvent de cette catégorie. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont les actifs financiers acquis aux fins d'être cédés à court terme. Les instruments dérivés sont également considérés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'il ne s'agisse d'instruments de couverture désignés et efficaces. Les profits et les pertes sur les investissements détenus à des fins de transaction sont constatés en compte de résultat.

> Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non-dérivés avec paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans le compte de résultat lorsque les prêts et les créances sont sortis du bilan ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable. Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans le compte de résultat lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base individuelle, ou par catégorie segmentée lorsque la perte de valeur individuelle ne peut pas être évaluée. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées au bilan nettes de toute perte de valeur cumulée.

••• Dettes financières

> Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties du bilan, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

> Couvertures des flux de trésorerie

Au début d'une relation de couverture, Mobistar désigne et documente officiellement cette relation de couverture à laquelle elle souhaite appliquer la comptabilité de couverture, ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion des risques sous-tendant la conclusion de la couverture. Cette documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, l'élément ou la transaction couvert(e), la nature du risque couvert et la manière dont Mobistar évalue l'efficacité de l'instrument afin de compenser l'exposition aux changements dans les flux de trésorerie attribuables au risque couvert. De telles couvertures sont censées être d'une grande efficacité pour compenser les variations des flux de trésorerie et sont évaluées en permanence afin de s'assurer de leur efficacité réelle durant toutes les périodes de reporting financier pour lesquelles elles ont été prévues.

Les couvertures de flux de trésorerie sont une couverture du risque de fluctuation de ceux-ci, attribuable à un risque donné, associé à un actif ou à un passif donné.

Une relation de couverture est soumise à la comptabilité de couverture lorsque toutes les conditions relatives à sa désignation et à sa documentation formelles, ainsi qu'à son efficacité sont satisfaites.

Les dérivés de couverture des flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur.

Si les conditions sont satisfaites au cours de la période, la quote-part du profit ou de la perte sur les instruments de couverture qui est supposée être une couverture efficace est constatée directement en fonds propres, nette des impôts différés y afférents, et la quote-part inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est constatée en autre produit ou charge d'exploitation lorsqu'elle se rapporte à des activités opérationnelles, ou en autre produit ou charge financière lorsqu'elle concerne des activités de financement.

Si l'instrument de couverture vient à expiration ou est cédé, s'il y est mis un terme ou s'il est exercé sans remplacement ni reconduction, ou si son appellation en qualité de couverture est révoquée, les montants antérieurement reconnus dans les capitaux propres y demeureront jusqu'à la survenance de la transaction prévue. Si la transaction sous-jacente ne devait pas être concrétisée, le montant sera versé au compte de résultat.

> Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

> Compensation d'un actif financier et d'une dette financière

Les créances et les dettes commerciales sont compensées et le montant net est inscrit au bilan lorsque ces montants peuvent être légalement compensés et lorsque les parties concernées sont clairement disposées à les régler sur la base des montants nets.

14. Paiement fondé sur des actions

Les collaborateurs de Mobistar perçoivent une rémunération dont le paiement est fondé sur des actions.

Le coût de toutes les transactions avec les collaborateurs, réglées en instruments de capitaux propres, est calculé en faisant référence à la juste valeur des titres en question à la date de leur octroi. La juste valeur de ces transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres sera déterminée d'après les prix du marché éventuellement disponibles, en prenant en compte les modalités et conditions d'octroi de ces instruments de capitaux propres. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, une technique d'évaluation appropriée sera utilisée. Lors de l'évaluation des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres, il ne sera pas tenu compte des conditions de performance autres que les conditions liées au prix des actions, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres est enregistré, moyennant une augmentation équivalente en capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les conditions de performance et/ou de service sont remplies, période qui se clôture à la date à laquelle les collaborateurs peuvent pleinement faire valoir leur droit à cette émission.

A chaque date de clôture et jusqu'à la date de dévolution, le coût cumulé des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres traduit la mesure dans laquelle la période de dévolution a expiré et se base sur la meilleure estimation des instruments de capitaux propres qui seront en définitive dévolus.

15. Provisions à long terme

Des provisions sont constatées lorsque Mobistar dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si Mobistar s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'élément de passif. En cas d'actualisation des montants en question, le relèvement de la provision dû à l'évolution du temps sera comptabilisé en charges financières.

L'estimation des coûts de démantèlement des sites du réseau et des coûts de remise à neuf liés aux immeubles loués constitue un élément des immobilisations corporelles. Cette estimation est également enregistrée comme une provision qui est mesurée en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

De manière analogue et selon les termes de la directive européenne concernant le matériel électrique et électronique désaffecté, le coût net estimé du traitement et du recyclage d'équipements de cette nature acquis jusqu'au 13 août 2005, est reconnu comme un élément des immobilisations corporelles et comme provision lorsque Mobistar doit en supporter la charge.

16. Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés annuels, l'intéressement aux bénéfices et les primes, ainsi que les frais médicaux, les voitures de société et les autres avantages sont enregistrés pendant la période au cours de laquelle le service a été rendu par le collaborateur.

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés comme des dettes résultant d'une obligation légale ou implicite actuelle et lorsqu'une estimation fiable de ces dettes peut être faite.

Le régime d'assurance-groupe postérieure à l'emploi est classé comme un régime à cotisations définies, étant donné que le rendement minimal légalement imposé est garanti par les modalités et conditions actuellement en vigueur du contrat d'assurance-groupe, sans charges supplémentaires dans le chef de Mobistar.

17. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les avantages économiques reviendront à Mobistar et où leur montant peut être évalué de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens et le contrôle sur ces derniers ont été transférés à l'acheteur.

Les produits des activités ordinaires découlant de la prestation des services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits des activités ordinaires spécifiques et les critères de comptabilisation y afférents sont les suivants:

••• Vente d'équipement

Les ventes d'équipement aux canaux de distribution et aux clients finaux sont comptabilisées en produits lors de la livraison. Les ventes en consignation sont enregistrées en produits lors de la vente au client final.

••• Contrats d'abonnement

Les produits générés par le trafic sont comptabilisés en fonction de l'usage et les droits de trafic non utilisés sont reportés lorsque ce droit de report existe. Les abonnements facturés par anticipation sont reconnus en produits au cours de la période d'abonnement sur une base linéaire.

••• Vente de cartes prépayées

Les ventes de cartes prépayées sont enregistrées à leur valeur nominale en tant que produit différé au moment de la vente et reconnues en tant que produits dans le compte de résultat à mesure de leur utilisation.

••• Partage des revenus

Les produits découlant de contrats conclus avec des fournisseurs de contenu tiers sont enregistrés après déduction des commissions qui leur sont versées en contrepartie du produit fourni ou du service rendu.

••• Produits reconnus lors du paiement

Les produits dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré au moment de la vente sont différés jusqu'à la réception effective du paiement.

••• Produits locatifs de sites du réseau

Concernant les contrats de bail relatifs aux sites du réseau en vertu desquels Mobistar est l'unique responsable du respect des termes et conditions qui y sont spécifiés, les loyers sont enregistrés en charges. Les revenus générés par les contrats de sous-location des sites conclus avec d'autres opérateurs sont comptabilisés comme des produits des activités ordinaires.

18. Contrats de location

Un contrat de location en vertu duquel la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété n'est pas transfé-

rée au preneur est un contrat de location simple; les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

En application de l'interprétation IFRIC 4, l'identification des conventions qui comprennent une opération de location requiert de déterminer si l'exécution de la convention dépend de l'usage d'un actif déterminé et si la convention accorde le droit d'utiliser cet actif.

19. Commissions de fidélité

Les commissions de fidélité obtenues par les canaux de distribution sur les contrats d'abonnement sont prises en charges lors de la souscription du contrat.

20. Escomptes financiers

Les escomptes financiers accordés aux clients ou reçus des fournisseurs pour paiements anticipés sont déduits des produits et des coûts des ventes lorsqu'ils sont exposés.

21. Dividende

Un dividende déclaré par l'Assemblée Générale des actionnaires après la date du bilan n'est pas comptabilisé comme une dette à cette date.

1. Immobilisations incorporelles et goodwill (en 000 d'euros)

	Goodwill	Licences GSM et UMTS	Coûts internes de développement de software	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
Valeur d'acquisition					
Au 1er janvier 2006	10 558	373 441	27 243	362 819	763 503
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions			8 780	43 916	52 696
Cessions et désaffectations			-2 936	-31 528	-34 464
Au 31 décembre 2006	10 558	373 441	33 087	375 207	781 735
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er janvier 2006	0	153 395	11 086	240 326	404 807
Mutations de l'exercice:					
Additions		25 067	7 381	52 897	85 345
Pertes de valeur actées				750	750
Amortissements actés annulés à la suite de cessions et désaffectations			-2 936	-31 528	-34 464
Au 31 décembre 2006	0	178 462	15 531	262 445	456 438
Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	10 558	194 979	17 556	112 762	325 297

••• Goodwill

L'acquisition de la société Mobistar Affiliate S.A. a été réalisée en deux phases: l'achat initial de 20 % des actions en avril 1999 et l'acquisition du solde de 80% en mai 2001.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable à l'unité d'activité mobile génératrice de trésorerie. Le test de dépréciation du goodwill est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable.

La valeur comptable du secteur d'activité mobile peut être déduite du bilan établi par secteur d'activité (voir note '18. Information sectorielle') en date du 31 décembre 2006:

Actifs	1 049 600
Dettes, revenus différés exclus	-265 238
Valeur comptable	784 362

La juste valeur du secteur d'activité mobile peut être estimée très proche du montant de la capitalisation boursière de Mobistar, en raison du niveau de performance de l'activité non-mobile jusqu'à présent.

Nombre d'actions ordinaires au 31 décembre 2006	63 289 921
Prix de l'action en euros au 31 décembre 2006	64,65

Etant donné que le montant recouvrable du secteur d'activité mobile, goodwill compris, excède sa valeur comptable, aucune perte de valeur ne doit être constatée.

••• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne et les autres immobilisations incorporelles incluent les coûts de développement des logiciels et les coûts des licences de logiciels.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles en vigueur en 2006 est restée inchangée par rapport à 2005.

L'amortissement de la licence UMTS a débuté en avril 2005 lorsque le réseau '3G' a été déclaré techniquement prêt à être mis en service dans la région d'Anvers. La licence UMTS est amortie linéairement sur 16 années et les dotations aux amortissements s'élèvent à 9,4 millions d'euros en année complète.

2. Immobilisations corporelles (en 000 d'euros)

	Terrains, constructions et infrastructure réseau	Installations, machine et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeur d'acquisition					
Au 1er janvier 2006	**387 957**	**497 525**	**107 414**	**19 676**	**1 012 572**
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions, y compris la production immobilisée	51 237	40 839	20 138	228	112 442
Coûts de démantèlement	1 298			123	1 421
Cessions et désaffectations	-9 146	-25 745	-4 550	-33	-39 474
Au 31 décembre 2006	**431 346**	**512 619**	**123 002**	**19 994**	**1 086 961**
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er janvier 2006	181 985	263 385	89 736	12 500	547 606
Mutations de l'exercice:					
Additions	18 301	50 776	8 520	1 669	79 266
Pertes de valeur actées	4 667	2 598	0		7 265
Coûts de démantèlement	917			206	1 123
Amortissements actés annulés à la suite de cessions et désaffectations	-9 146	-25 745	-4 550	-33	-39 474
Au 31 décembre 2006	**196 724**	**291 014**	**93 706**	**14 342**	**595 786**
Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	234 622	221 605	29 296	5 652	491 175

••• Investissements

La majorité des investissements consentis par Mobistar en 2006 concernent l'implémentation de l'équipement radio 3G, qui a débuté en 2005.

••• Perte de valeur des actifs

En 2006, une perte de valeur a été constatée sur les immobilisations corporelles et incorporelles à concurrence d'un montant de 8.015 milliers d'euros (en 2005: 6.366 milliers d'euros) et actée sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur' dans le compte de résultat.

La perte de valeur de 8.015 milliers d'euros enregistrée au cours de l'exercice, qui a été déterminée par actif individualisé, peut être précisée comme suit:

Applications informatiques	750
Equipement de réseau obsolète	7 265
Total	**8 015**

La juste valeur des applications informatiques et de l'équipement de réseau obsolète, déduction faite des coûts de la vente, est nulle.

••• Subventions publiques

Une subvention publique d'un montant de 3.148 milliers d'euros a été reçue en 1997 en provenance du Gouvernement de la Région wallonne, afin de participer à l'investissement dans un immeuble de bureaux et dans son équipement.

Toutes les conditions et modalités inhérentes à cette subvention publique sont satisfaites.

	2006	2005
Valeur comptable nette au 1er janvier	279	305
Acté en compte de résultat	-26	-26
Valeur comptable nette au 31 décembre	253	279

3. Autres actifs immobilisés (en 000 d'euros)

Cautionnements versés en numéraire	
Valeur comptable nette au 1er janvier 2006	197
Additions	8
Remboursements	-10
Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	195

4. Impôts courants et différés (en 000 d'euros)

••• Actifs d'impôts différés

	31.12.2006	31.12.2005
Déduction pour investissements	4 052	5 402
Chiffre d'affaires reconnu sur les gratuités accordées aux clients	-4 926	0
Prise en charge des intérêts intercalaires	573	1 034
Prise en charge des coûts de développement des sites intranet	1 022	780
Autres	-108	-130
Total des actifs d'impôts différés nets	**613**	**7 086**

••• Principaux composants de la charge d'impôt

	31.12.2006	31.12.2005
Charge d'impôt de l'exercice exigible	135 538	123 567
Charge d'impôt exigible des exercices antérieurs	70	100
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et au reversement des différences temporelles	6 472	832
Charge d'impôt	**142 080**	**124 499**

••• Relation entre la charge d'impôt et le bénéfice comptable

	31.12.2006	31.12.2005
Bénéfice comptable consolidé	441 623	394 787
Charge d'impôt au taux de 33,99%	**150 108**	**134 188**
Impôt relatif aux différences permanentes		
• Charges fiscalement non déductibles	2 561	1 919

• Moins-value déductible sur la participation dans Mobistar Corporate Solutions S.A.	0	-7 584
• Goodwill Mobistar Affiliate S.A.	0	-482
• Amortissement du goodwill Mobistar Corporate Solutions S.A.	-4 086	-4 086
• Irisnet - perte avant impôt non déductible	320	1 018
Crédit d'impôt sur investissements	-566	-574
Déduction des intérêts notionnels	-6 327	0
Charge d'impôt sur exercices antérieurs	70	100
Charge d'impôt de l'exercice	**142 080**	**124 499**
Taux d'impôt effectif moyen	**32,17%**	**31,54%**

5. Stocks (en 000 d'euros)

Marchandises (e.a. GSM et cartes SIM)	31.12.2006	31.12.2005
Coût des stocks	9 508	8 393
Dépréciation des stocks	-2 516	-2 550
Stocks - valeur nette de réalisation	6 992	5 843
Coût des stocks pris en charge durant l'exercice	**62 458**	**62 666**

6. Créances commerciales (en 000 d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Créances commerciales - Valeur brute	199 680	204 720
Correction de valeur - Clients douteux	-33 485	-35 281
Créances commerciales - Valeur comptable nette	**166 195**	**169 439**

7. Autres actifs circulants (en 000 d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Taxes locales et régionales sur pylônes	19 994	14 922
Correction de valeur sur dito	-19 994	-14 922
Prépaiements	12 157	15 029
TVA à récupérer	2 406	9 197
Autres actifs courants	1 008	1 092
Total	**15 571**	**25 318**

••• Taxes locales et régionales sur les pylônes, mâts et antennes de GSM

Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales permettant une taxation annuelle sur les pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées auprès du Conseil d'Etat et des tribunaux de première instance (chambre fiscale). Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés Européennes, celle-ci a jugé dans son arrêt du 8 septembre 2005 que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs sur le marché. Dans son rapport du 19 septembre 2006, l'auditeur du Conseil d'Etat a estimé que l'argumentation développée par Mobistar n'était pas fondée. L'arrêt final du Conseil d'Etat est toujours pendant à ce jour. Le 10 octobre 2006, l'auditeur du Conseil d'Etat a par ailleurs estimé que, dans le cas du recours introduit contre une commune en particulier, la violation du principe

d'égalité de traitement entre opérateurs était fondée. Etant donné ces recours, la créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 19,994 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur actée pour sa totalité, dont 5,072 millions d'euros à charge de l'exercice. La dette correspondante d'un montant de 19,994 millions d'euros a été constatée dans le poste 'Dettes commerciales' et figure toujours au bilan à la date de clôture.

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie (en 000 d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Depôts à court terme chez France Télécom (Cash-pool)	64 051	53 300
Dépôt bancaire à court terme	2 300	0
Comptes courants bancaires	1 680	1 274
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**68 031**	**54 574**

L'échéance des dépôts à court terme auprès de France Télécom est d'un mois; ces dépôts produisent des intérêts selon les conditions du marché.

9. Résultat par action (en 000 d'euros)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

	31.12.2006	31.12.2005
Part du groupe dans le résultat de la période	299 543	270 288
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	63 282 547	63 112 103
Effet de dilution - Options d'action	890	8 879
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	**63 283 437**	**63 120 982**

Aucune autre transaction impliquant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles n'a été effectuée après la date du bilan, laquelle aurait eu pour effet de modifier de manière significative le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation au terme de l'exercice si ces transactions s'étaient produites avant le terme de l'exercice.

10. Capitaux propres (en 000 d'euros)

••• Capital social et primes d'émission

Dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions octroyé en 2001 aux collaborateurs de Mobistar, quelque 16.266 options d'achat d'actions ont été exercées en 2006 au prix unitaire de 34,15 euros (8.151 options d'action) et de 32,55 euros (8.115 options d'action).

	Capital	Primes d'émission	Nombre d'actions ordinaires
Au 1er janvier 2006	437 158	20 670	63 273 655
Exercice de 16.266 options d'action	103	440	16 266
Incorporation des primes d'émission au capital	20 670	-20 670	0
Remboursement du capital	-101 251	0	0
Au 31 décembre 2006	356 680	440	63 289 921

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 5,636 euros.

Un état de réconciliation relatif aux options d'achat d'actions figure dans la note '11. Paiement fondé sur des actions'.

••• Réserve légale

En vertu des dispositions du droit comptable belge, 5% du bénéfice annuel net après impôt de la société Mobistar S.A. doit être affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière atteigne 10% du capital social.

	Réserve légale
Au 1er janvier 2006	21 024
Affectation de 5% du bénéfice net de l'exercice	14 014
Au 31 décembre 2006	35 038

••• Réserve de couverture

Les swaps de taux d'intérêt, portant sur un montant notionnel total de 200 millions d'euros et qualifiés d'instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie, ont été clôturés de manière anticipée à la fin du mois de septembre 2005 en raison du remboursement du prêt intra-groupe à long terme, d'un montant de 250 millions d'euros consentis par France Télécom.

Aucun swap de taux d'intérêt n'était encore enregistré au 31 décembre 2006.

	Réserve pour instruments financiers de couverture 2006	Réserve pour instruments financiers de couverture 2005
Au 1er janvier	0	-2 731
Clôture des swaps d'intérêt	0	2 731
Au 31 décembre	0	0

Le montant brut des swaps de taux d'intérêt au 1er janvier 2005 s'élevait à 4.129 milliers d'euros. Compte tenu de l'impact des actifs d'impôts différés y afférent, le montant net enregistré en tant que 'Réserve de couverture' s'est élevé à -2.731 milliers d'euros.

La clôture des swaps de taux d'intérêt s'est traduite par la comptabilisation d'une charge financière de 4.129 milliers d'euros au compte de résultat 2005.

••• Actions propres

	Actions propres
Au 1er janvier 2006	1 045
Plan d'achat d'actions 2005	
Vente du solde de 15.614 actions sur le marché	-1 045
Plan d'achat d'actions 2006	
Achat de 150.750 actions	9 116
Vente de 150.750 actions au personnel	-9 116
Au 31 décembre 2006	0

La description des plans d'achat d'actions 2005 et 2006 figure dans la note '11. Paiement fondé sur des actions'.

••• Bénéfice reporté

	Bénéfice reporté
Au 1er janvier 2006	238 397
Résultat de la période après impôts	299 543
Transfert vers la réserve légale	-14 014
Dividende 2005 payé en 2006	-151 896
Moins-value réalisée sur vente d'actions propres	-1 645
Juste valeur du plan d'achat d'actions	1 921
Coût des transactions imputées en capitaux propres	-689
Au 31 décembre 2006	371 617

••• Rémunération des actionnaires

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 2 mai 2007, le Conseil d'Administration proposera l'approbation du régime de rémunération des actionnaires suivant:

> Dividende 2006

Nombre d'actions ordinaires au 31 décembre 2006	63 289 921
Dividende ordinaire brut par action ordinaire en euros	2,70
Dividende extraordinaire brut par action ordinaire en euros	1,80
Total dividende 2006 (en 000 d'euros)	284 805

Le dividende relatif à l'exercice 2006 n'a pas été constaté comme une dette à la date du bilan, étant donné que l'approbation à donner par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires surviendra après la date du bilan.

> Réduction du capital social en 2006

Nombre d'actions ordinaires au 2 août 2006	63 281 806
Réduction de capital par action ordinaire en euros	1,60
Total réduction de capital (en 000 d'euros)	101 251

Le versement de la réduction du capital social a eu lieu en août 2006 après l'approbation à donner par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires et après la publication au Moniteur belge.

> Dividende 2005

A la suite de la décision prise par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires réunie le 3 mai 2006, un dividende brut de 2,40 euros a été octroyé aux actions ordinaires, notamment aux actions émises lors de l'exercice des options sur action en 2006.

Nombre d'actions ordinaires au 1er janvier 2006	63 273 655
Nombre de warrants exercés en 2006	16 266
Nombre d'actions ordinaires au 31 décembre 2006	63 289 921
Dividende brut par action ordinaire en euros	2,40
Total dividende 2005 (en 000 d'euros)	151 896

11. Paiement fondé sur des actions

••• Plan d'options d'action 2001

Le 20 novembre 2000, le Comité de rémunération a autorisé l'émission d'un total de 1.977.608 options d'action attribuables à ses collaborateurs, convertibles en un nombre équivalent d'actions. La période de souscription allait du 1er décembre 2000 au 31 décembre 2000. Le prix d'exercice unitaire des options d'action a été fixé à 34,15 euros et a diminué pour atteindre 32,55 euros suite à la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 3 mai 2006. Aucune restriction n'est associée aux options d'action proposées à la souscription. Un total de 849.883 options d'action a en définitive été octroyé, le solde de 1.127.725 étant annulé. Au départ, les options d'action pouvaient être exercées au cours des périodes suivantes:

Janvier 2004	maximum 50% de l'ensemble des options d'action octroyées
Septembre 2004	maximum 75% de l'ensemble des options d'action octroyées
Juillet 2005	100% de l'ensemble des options d'action octroyées

La période d'exercice a été prorogée comme suit: janvier 2006, septembre 2006, janvier 2007, septembre 2007 et juillet 2008. Les autres modalités et conditions des options d'action n'ont pas été modifiées.

	31.12.2006	31.12.2005
Nombre d'options d'action au début de l'exercice	18 097	255 826
Nombre d'options d'action attribuées durant l'exercice	0	412
Nombre d'options d'action annulées durant l'exercice	0	-275
Nombre d'options d'action exercées durant l'exercice	-16 266	-237 866
Nombre d'options d'action à la fin de l'exercice	**1 831**	**18 097**
Nombre d'options d'action exerçables à la fin de l'exercice	**1 831**	**18 097**

••• Plans d'achat d'actions 2005 et 2006

Le Comité de rémunération de Mobistar a approuvé en 2005 et en 2006 des plans d'achat d'actions (DSPP), par le biais desquels le personnel de Mobistar acquiert le droit d'acheter des actions Mobistar à un cours d'achat réduit, représentant 100/120ème du cours du marché. En vertu des dispositions du plan, les actions sont immédiatement attribuées à la date d'octroi, mais ne peuvent pas être vendues pendant une période de 2 années à compter de la date d'achat. Les actions émises dans le cadre de ces plans sont assorties du droit à percevoir des dividendes à compter de la date d'émission. Mobistar a racheté sur le marché des actions propres réservées à cette fin. La juste valeur des actions émises dans le cadre des plans a été déterminée comme la différence entre le cours de bourse des actions à la date d'octroi et le prix de souscription. L'impact de la période de restriction de deux années n'est pas significatif, étant donné que les actions sont négociées sur un marché très actif et liquide.

	DSPP 2006	DSPP 2005
Début de la période de souscription	12 avril 2006	1 septembre 2005
Fin de la période de souscription	21 avril 2006	14 septembre 2005
Nombre d'actions vendues au personnel de Mobistar	150 750	82 866
Prix de souscription par action (€)	50,11	52,91
Prix de l'action à la fin de la période de souscription (€)	62,85	64,95
Juste valeur par action (€)	12,74	12,04
Juste valeur du plan d'achat d'actions reconnue en charge (000 €)	1 921	998

12. Provisions à long terme (en 000 d'euros)

	01.01.2006	Additions	Utilisation	Annulation	Effet d'escompte	31.12.2006
Litiges	4 429	1 275	-409	0	0	5 295
Coût de démantèlement des sites réseau	5 895	1 298	-550	0	236	6 879
Coût de remise à neuf des immeubles loués	672	123	0	0	0	795
Total	**10 996**	**2 696**	**-959**	**0**	**236**	**12 969**

••• Litiges en suspens

Mobistar est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité que des ressources seront nécessaires au règlement de celui-ci et de s'assurer que les hypothèses dont il est tenu compte pour calculer la provision sont adéquates.

La majorité des litiges sont en suspens depuis 2004 et il est raisonnable de prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire dans les deux ans à compter de la date du bilan.

••• Provision pour le démantèlement des sites du réseau

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la provision pour le démantèlement des sites du réseau sont les suivantes:

	31.12.2006	31.12.2005
Nombre de sites réseau	3 858	3 349
Coût moyen de démantèlement par site	11	11
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux d'escompte	4,0%	4,0%

Il est impossible d'évaluer le calendrier des sorties de trésorerie, car, bien que basée sur l'hypothèse selon laquelle tous les sites du réseau seront démantelés à l'avenir, la provision est calculée en tenant compte du terme connu des contrats de location existants, mais avec une probabilité élevée de renouvellement à chaque date de prorogation.

La provision pour le démantèlement des sites du réseau sera également ajustée lorsque des éléments objectifs montrent que des changements technologiques ou législatifs futurs auront un impact sur le montant de la provision.

••• Coûts de remise en état des bâtiments loués

La provision pour remise en état des bâtiments loués à usage de bureau résulte d'obligations contractuelles et est évaluée sur base du niveau des coûts exposés par le passé dans le cadre de transactions similaires. Les coûts de remise en état ne seront pas exposés avant fin 2007 au plus tôt.

••• Equipement électrique et électronique désaffecté

Selon la directive européenne et l'interprétation IFRIC 6 relatives aux équipements de cette nature, Mobistar est responsable du traitement et du recyclage de tout équipement de ce type acquis jusqu'au 13 août 2005.

Mobistar procède à la vente de son matériel électrique et électronique désaffecté auprès d'un fournisseur dûment agréé à un prix de vente net qui comprend l'ensemble des obligations requises par la directive européenne. Il n'y a donc pas lieu de reconnaître une provision à ce titre dans les états financiers de Mobistar.

13. Instruments financiers (en 000 d'euros)

••• Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar, autres que les dérivés, se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. Par le passé, Mobistar a souscrit des instruments dérivés, tels que les swaps de taux d'intérêt, afin de gérer le risque de taux d'intérêt découlant de ses besoins en financement à long terme. Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Depuis l'introduction de l'euro, l'exposition de Mobistar au risque de change a été réduite et aucun contrat de change à terme ni aucun autre instrument financier relatif au risque de change n'a par conséquent été conclu.

En outre, grâce au remboursement anticipé de la dette à long terme de Mobistar à la fin de l'année 2005, le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie a disparu et les swaps de taux d'intérêt couvrant ce risque ont également été clôturés à la fin de l'année 2005.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

Par voie de conséquence, les principaux risques découlant des instruments financiers de Mobistar sont le risque de crédit et le risque de liquidité:

> Risque de crédit

Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence.

> Risque de liquidité

L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, ceci en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés.

••• Prêts et emprunts productifs d'intérêts

	Montant nominal	Taux d'intérêt	Maturité	31.12.2006	31.12.2005
Facilité de crédit 'revolving' non garantie auprès de					
France Télécom	250 000	Euribor + 0,30	31.12.2010	0	0
Total des dettes et emprunts à long terme				**0**	**0**
Facilité de crédit à court terme pour l'équilibrage					
de trésorerie auprès de France Télécom	250 000	EONIA + 0,40	sur demande	0	0
Lignes de crédit non engagées auprès de	50 900	fixé lors de	sur demande	0	0
diverses institutions bancaires		l'emprunt			
Part de l'emprunt de l'association momentanée	2 727	fixé lors de	sur demande	2 445	2 383
'Irisnet'	maximum	l'emprunt			
Total des dettes et emprunts à court terme				**2 445**	**2 383**

••• Justes valeurs

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Actifs financiers				
Liquidités	1 680	1 274	1 680	1 274
Dépôts à court terme	66 351	53 300	66 351	53 300
Autres actifs financiers (non-courants)	195	197	195	197
Dettes financières				
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 445	2 383	2 445	2 383

La valeur comptable des liquidités et des dépôts à court terme est réputée représenter leur juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente. Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti, lequel est réputé représenter leur juste valeur.

La valeur comptable du prêt de coentreprise est réputée représenter sa juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente.

••• Echéancier

Au 31 décembre 2006	Montant	Echéant dans l'année	Echéant dans les 2 à 5 ans	Echéant après 5 ans
Actifs financiers				
Liquidités	1 680	1 680		
Dépôts à court terme	66 351	66 351		
Autres actifs financiers (non-courants)	195			195
Dettes financières				
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 445	2 445		

Au 31 décembre 2005	Montant	Echéant dans l'année	Echéant dans les 2 à 5 ans	Echéant après 5 ans
Actifs financiers				
Liquidités	1 274	1 274		
Dépôts à court terme	53 300	53 300		
Autres actifs financiers (non-courants)	197			197
Dettes financières				
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 383	2 383		

••• Couvertures des flux de trésorerie

Le prêt à long terme de 250 millions d'euros a été entièrement remboursé de manière anticipée en 2005. Les dérivés de couverture de flux de trésorerie ont donc également été clôturés anticipativement au cours de cette même année.

14. Autres dettes courantes (en 000 d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Dettes sociales et salariales		
Rémunérations et indemnités de préavis	2 711	2 785
Cotisations de sécurité sociale	7 130	7 457
Pécule de vacances	17 026	17 110
Prime de performance	3 399	5 455
Assurance-groupe et assurance soins de santé	1 576	5 342
Total	**31 842**	**38 149**
Taxes exigibles		
Impôt sur le revenu - 2004	0	557
Impôt sur le revenu - 2005	1 111	1 041
Impôt sur le revenu - 2006	18 513	
Total	**19 624**	**1 598**
Autres dettes		
Dividende 2004	98	239
Dividende 2005	178	
Remboursement du capital 2005	387	
Autres dettes	407	148
Total	**1 070**	**387**

15. Compte de résultat (en 000 d'euros)

••• Chiffre d'affaires

	2006	2005
Chiffre d'affaires des contrats d'abonnement	904 780	804 733
Chiffre d'affaires des cartes prépayées	238 909	265 156
Revenu d'interconnexion	336 053	321 981
Revenus de sous-location des sites partagés	2 830	2 335
Autres services	13 508	10 066
Total du chiffre d'affaires de la téléphonie	1 496 080	1 404 271
Chiffre d'affaires de vente de matériel	50 750	46 814
Total	**1 546 830**	**1 451 085**

••• Autres produits d'exploitation

	2006	2005
Dépenses rechargées aux filiales de France Télécom	12 881	13 793
Frais administratifs facturés aux clients et aux tiers	9 280	7 333
Services délivrés aux autorités judiciaires	2 456	3 517
Plus-value non-récurrente sur réalisation d'actifs immobilisés	0	1 954
Autres produits d'exploitation	3 152	2 250
Total	**27 769**	**28 847**

••• Autres coûts d'acquisition des produits et services vendus

	2006	2005
Achat des produits	62 458	62 666
Achat des services	93 361	80 047
Total	**155 819**	**142 713**

Le coût d'achat des services a augmenté sous l'effet des coûts de lancement exposés dans le cadre des activités ADSL et de la hausse du nombre de sites du réseau.

••• Services et biens divers

	2006	2005
Charges locatives	21 421	22 380
Frais d'entretien	28 386	29 148
Honoraires	44 320	43 554
Frais administratifs	17 532	16 996
Commissions	118 829	112 851
Service universel	14 814	3 150
Frais de publicité	52 620	57 317
Autres	7 126	4 218
Total	**305 048**	**289 614**

Les services et biens divers sont présentés après déduction des coûts internes capitalisés en immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant total de 1.756 milliers d'euros en 2006 et 1.837 milliers d'euros en 2005.

Les coûts du service universel ont été réévalués selon les critères de calculs établis par le régulateur qui diffèrent de manière significative des hypothèses initiales prises en considération en 2005. Du total des coûts actés durant l'exercice 2006, soit 14.814 milliers d'euros, 4.050 milliers d'euros sont afférents au second semestre 2005.

••• Avantages du personnel

	2006	2005
Avantages du personnel à court terme	98 241	95 876
Cotisations de sécurité sociale	30 110	28 745
Assurance-groupe et assurance soins de santé	7 166	5 979
Autres frais du personnel	270	326
Total	**135 787**	**130 926**

Les avantages du personnel à court terme sont présentés après déduction des coûts capitalisés en immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant total de 7.024 milliers d'euros en 2006 et 7.348 milliers d'euros en 2005.

Le nombre moyen de collaborateurs exprimé en équivalents temps plein, en légère diminution, est passé de 1.638,7 en 2005 à 1.628,8 en 2006.

••• Autres charges d'exploitation

	2006	2005
Dépréciation des stocks	-34	28
Clients douteux - correction de valeur	8 049	4 092
Taxes locales sur antennes GSM et pylônes	5 072	3 154
Taxes immobilières	1 828	2 007
Provisions à long terme	316	223
Autres charges d'exploitation	238	99
Total	**15 469**	**9 603**

Les taxes locales sur les mâts et les antennes GSM sont traitées comme précisé dans la note '7. Autres actifs courants'.

••• Charges financières nettes

	2006	2005
Produits financiers		
Intérêts sur dépôts et comptes courants bancaires	1 986	3 088
Autres produits financiers	157	237
Total	**2 143**	**3 325**
Charges financières		
Intérêt sur dettes financières, swaps de taux d'intérêt compris	350	10 427
Autres charges financières	1 005	1 181
Total	**1 355**	**11 608**
Total des charges financières nettes	**788**	**-8 283**

16. Relations avec les parties liées, les membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction (en 000 d'euros)

••• Relations avec les parties liées

> Bilan et compte de résultat

	31.12.2006	31.12.2005
Actifs et passifs		
Créances commerciales à court terme	24 632	21 211
Dépôts à court terme	64 268	53 300
Dettes		
Dettes commerciales à court terme	19 224	17 559
Revenus et charges		
Ventes	73 312	74 974
Achats	57 543	65 884

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de la société Mobistar S.A., et 50% des intérêts détenus par France Télécom dans l'association momentanée 'Irisnet', en raison du fait que Mobistar contrôle l'association momentanée avec son partenaire Telindus et assume les risques liés à cette activité en lieu et place de France Télécom.

La société tête du groupe auquel Mobistar S.A. appartient est France Télécom, place d'Alleray 6, 75505 Paris Cedex 15, France.

> Parties liées – transactions en 2006

	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Maison mère ultime				
France Télécom - Traffic et services	39 539	38 553	10 471	11 871
France Télécom - Dépôt cash-pool et dérivés	1 807	268	64 268	0
Filiales de France Télécom				
Service de téléphonie	21 309	17 376	14 161	7 353
Frais de consultance	10 657	1 346		0
Divers	0	0	0	0
Total	**73 312**	**57 543**	**88 900**	**19 224**

> Modalités et conditions des transactions avec les parties liées

Les modalités et conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché.

A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Mobistar. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été actée à la date du bilan.

••• Relations avec les membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction

Tous les avantages du personnel, y compris les cotisations de sécurité sociale, attribués aux membres du Comité de direction de Mobistar sont les suivants:

	2006	2005
Avantages du personnel à court terme	3 220	3 193
Assurance-groupe	445	397
Indemnités de préavis	0	0
Paiements fondés sur des actions	1 338	452
Total des avantages du personnel	**5 003**	**4 042**

La rémunération totale attribuée aux membres du Conseil d'Administration est la suivante:

	2006	2005
Rémunération totale	262	295

> Participation des membres du Comité de direction aux plans d'options d'action et d'achat d'actions

> Plan d'options d'action 2001

En 2006, les membres et les anciens membres du Comité de direction de Mobistar ont exercé un total de 2.660 options d'achat d'actions au prix d'exercice unitaire de 34,15 euros, ce qui représente une hausse des capitaux propres d'un montant total de 91 milliers d'euros, ventilée entre le capital social et les primes d'émission. En date du 31 décembre 2006, quelque 780 options d'achat d'actions étaient en circulation.

> Plans d'achat d'actions 2005 et 2006

Les membres et les anciens membres du Comité de direction de Mobistar ont acheté un total de 37.500 actions en 2005 et de 105.000 actions en 2006 selon les modalités et les conditions décrites dans la note '11. Paiement fondé sur des actions'. La juste valeur des actions achetées s'élevait à 452 milliers d'euros (DSPP 2005) et à 1.338 milliers d'euros (DSPP 2006).

17. Engagements hors bilan (en 000 d'euros)

••• Dépenses d'investissement et de marchandises

	Engagements fin 2005	Engagements fin 2006	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
Immobilisations corporelles et incorporelles	43 227	39 262	39 262	0	0	0
Marchandises	6 011	10 562	10 562	0	0	0

••• Coûts des contrats de location simple

	Engagements fin 2005	Engagements fin 2006	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
Immeubles de bureaux	33 180	19 646	8 797	6 930	3 660	259
Sites réseau	134 605	174 652	20 349	41 926	43 620	68 757
Voitures	13 325	11 821	789	7 748	3 284	0
Total	**181 110**	**206 119**	**29 935**	**56 604**	**50 564**	**69 016**

••• Garanties octroyées

	Engagements fin 2005	Engagements fin 2006	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
Montant total	7 044	8 454	1 153	520	1 044	5 737

Les garanties octroyées ont trait à divers contrats de location et à des engagements de performance accordés à certains clients professionnels. Aucune autre sûreté (hypothèque, nantissement ou autre) n'a été octroyée sur les actifs de Mobistar en date du 31 décembre 2006.

••• Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Mobistar a décidé au cours de la seconde moitié de 2006 de sous-traiter ses activités de déploiement et de maintenance du réseau. Des offres compétitives ont été soumises par les principaux fournisseurs d'équipement et services réseau, et le choix de la société Ericsson a été confirmé par le Conseil d'Administration qui s'est tenu début février 2007. Cette décision n'a pas d'impact sur les états financiers 2006.

18. Information sectorielle

Le reporting de gestion interne de Mobistar au Conseil d'Administration et à la Direction générale est structuré par secteur d'activité.

Les secteurs d'activité de premier niveau sont identifiés comme suit:

- Secteur d'activité 'Téléphonie mobile': fournit de l'équipement et des services de téléphonie mobile aux clients résidentiels et professionnels.
- Secteur d'activité 'Téléphonie Fixe': rend des services de téléphonie vocale fixe, de données et d'Internet aux clients résidentiels et professionnels.

Aucun secteur géographique de deuxième niveau n'a été sélectionné, étant donné qu'aucun critère requis n'est satisfait.

Les prix de transfert entre secteurs d'activité sont déterminés d'une manière similaire aux transactions avec des tierces parties. Les produits et charges par secteur et le résultat par secteur comprennent les transactions intersectorielles, celles-ci étant éliminées en consolidation.

31.12.2006

en milliers d'€

	Mobile	Fixe	Non-alloué	Total
Actifs	1 049 600	67 148	1 025	1 117 773
Passifs	306 812	24 177	23 009	353 998
Investissements	159 358	7 201	0	166 559
Amortissements	164 419	1 316	0	165 735
Pertes de valeur reconnues en résultat	8 015	0	0	8 015
Dépenses non monétaires autres que les amortissements	1 921	0	0	1 921

	Mobile	Fixe	Eliminations inter-segment	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
Chiffre d'affaires de la téléphonie	1 411 543	84 537		1 496 080
Total revenu de téléphonie inter-segment				0
Chiffre d'affaires de vente de matériel	50 622	128		50 750
Total du chiffre d'affaires	1 462 165	84 665	0	1 546 830
Autres produits d'exploitation	26 042	1 727		27 769
Total des produits d'exploitation	1 488 207	86 392	0	1 574 599
Charges d'exploitation				
Coûts d'interconnexion	-304 541	-43 350		-347 891
Coûts d'acquisition des produits et services vendus	-133 313	-22 506		-155 819
Services et biens divers	-289 222	-15 826		-305 048
Avantages au personnel	-126 365	-9 422		-135 787
Amortissements et pertes de valeur	-172 434	-1 316		-173 750
Autres charges d'exploitation	-13 864	-1 605		-15 469
Total des charges d'exploitation	-1 039 739	-94 025	0	-1 133 764
Résultat opérationnel	448 468	-7 633	0	440 835
Coûts financiers nets				-788
Résultat opérationnel après charges financières nettes				441 623
Impôts sur le résultat				-142 080
Résultat net				299 543

31.12.2005

en milliers d'€

	Mobile	Fixe	Non-alloué	Total
Actifs	1 057 506	55 101	7 385	1 119 992
Passifs	379 999	19 570	4 220	403 789
Investissements	229 332	5 803	0	235 135
Amortissements	158 568	7 107	0	165 675
Pertes de valeur reconnues en résultat	5 854	512	0	6 366
Dépenses non monétaires autres que les amortissements	998	0	0	0

	Mobile	Fixe	Eliminations inter-segment	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
Chiffre d'affaires de la téléphonie	1 314 091	90 180		1 404 271
Total revenu de téléphonie inter-segment	0	0		0
Chiffre d'affaires de vente de matériel	46 814	0		46 814
Total du chiffre d'affaires	1 360 905	90 180	0	1 451 085
Autres produits d'exploitation	28 712	135		28 847
Total des produits d'exploitation	1 389 617	90 315	0	1 479 932
Charges d'exploitation				
Coûts d'interconnexion	-283 662	-48 303		-331 965
Coûts d'acquisition des produits et services vendus	-123 771	-18 942		-142 713
Services et biens divers	-278 803	-10 811		-289 614
Avantages au personnel	-123 004	-7 922		-130 926
Amortissements et pertes de valeur *	-170 432	-1 609		-172 041
Autres charges d'exploitation	-9 562	-41		-9 603
Total des charges d'exploitation	-989 234	-87 628	0	-1 076 862
Résultat opérationnel *	400 383	2 687	0	403 070
Coûts financiers nets				8 283
Résultat opérationnel après charges financières nettes				394 787
Impôts sur le résultat				-124 499
Résultat net				270 288

* Les amortissements et pertes de valeur ont été revus selon les investissements réels effectués dans chaque segment.

19. Intérêts dans l'association momentanée 'Irisnet' (en 000 d'euros)

Les intérêts détenus dans l'association momentanée 'Irisnet' sont consolidés ligne par ligne selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les montants globaux des intérêts détenus dans l'association momentanée, y compris les transactions intra-groupe, sont détaillés comme suit:

	31.12.2006	31.12.2005
Actifs non-courants	8	8
Actifs courants	2 110	1 616
Total actifs	**2 118**	**1 624**
Capitaux propres	-11 225	-10 284
Dettes courantes	13 343	11 908
Total capitaux propres et dettes	**2 118**	**1 624**
Produits	4 140	4 167
Charges	5 081	5 394

Les relations intra-groupe entre Mobistar et l'association momentanée sont évaluées comme suit:

	31.12.2006	31.12.2005
Actifs et dettes		
Actifs courants - créances commerciales	19 729	16 807
Dettes courantes - dettes commerciales	10 773	9 332
Dettes courantes - revenus différés	8 956	7 475
Produits et charges		
Ventes	4 368	4 418
Achats	4 368	4 418
Mobistar - correction de valeur - clients douteux	0	1 769

Mobistar n'a encouru aucune éventualité en son nom propre, conjointement avec son partenaire dans l'association momentanée ou avec l'association momentanée elle-même.

De même, Mobistar et l'association ne sont engagés dans aucun investissement en capital, soit seul, soit conjointement.

rapport du commissaire

à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme Mobistar sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions complémentaires requises.

••• Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Mobistar S.A. et de ses filiales (le «Groupe») pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2006, le compte de résultat consolidé et les états consolidés de flux de trésorerie et de variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à € 1.117.773 mille et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de € 299.543 mille.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe arrêtés au 31 décembre 2006, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

••• Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées, ainsi que de leur situation, de leur évolution prévisible ou de l'influence notable de certains

faits sur leur développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 23 mars 2007

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
Représentée par

Herman Van den Abeele
Associé